



CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN 2021-2026

pour la commune de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt

ENTRE

La commune de Creutzwald

Représentée par Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 avril 2023,

Ci-après désigné par la commune de Creutzwald,

La communauté de communes du Warndt

Représentée par Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 17 mai 2023,

Ci-après désigné par la communauté de communes du Warndt,

D'une part,

ET

L'État et ses agences,

Représenté par Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle,
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),

Représentée par Madame Maud BADUEL, Déléguée adjointe de l'ANAH en Moselle,
Ci-après désigné par « l'ANAH » ;

La Région Grand-Est,

Représentée par Monsieur Franck LEROY, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° 23CP-838
de la Commission permanente du Conseil Régional Grand-Est en date du 26 mai 2023
Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Département de la Moselle,

Représenté par Monsieur Patrick WEITEN, Président,
Ci-après désigné par « le Département de la Moselle » ;

L'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE),

Représenté par Alain TOUBOL, Directeur Général,
Ci-après désigné par « L'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) et leur déclinaison en région Grand-Est, à travers le pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 – Objet de la convention-cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Elle prend la forme d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitat. Ainsi, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire.

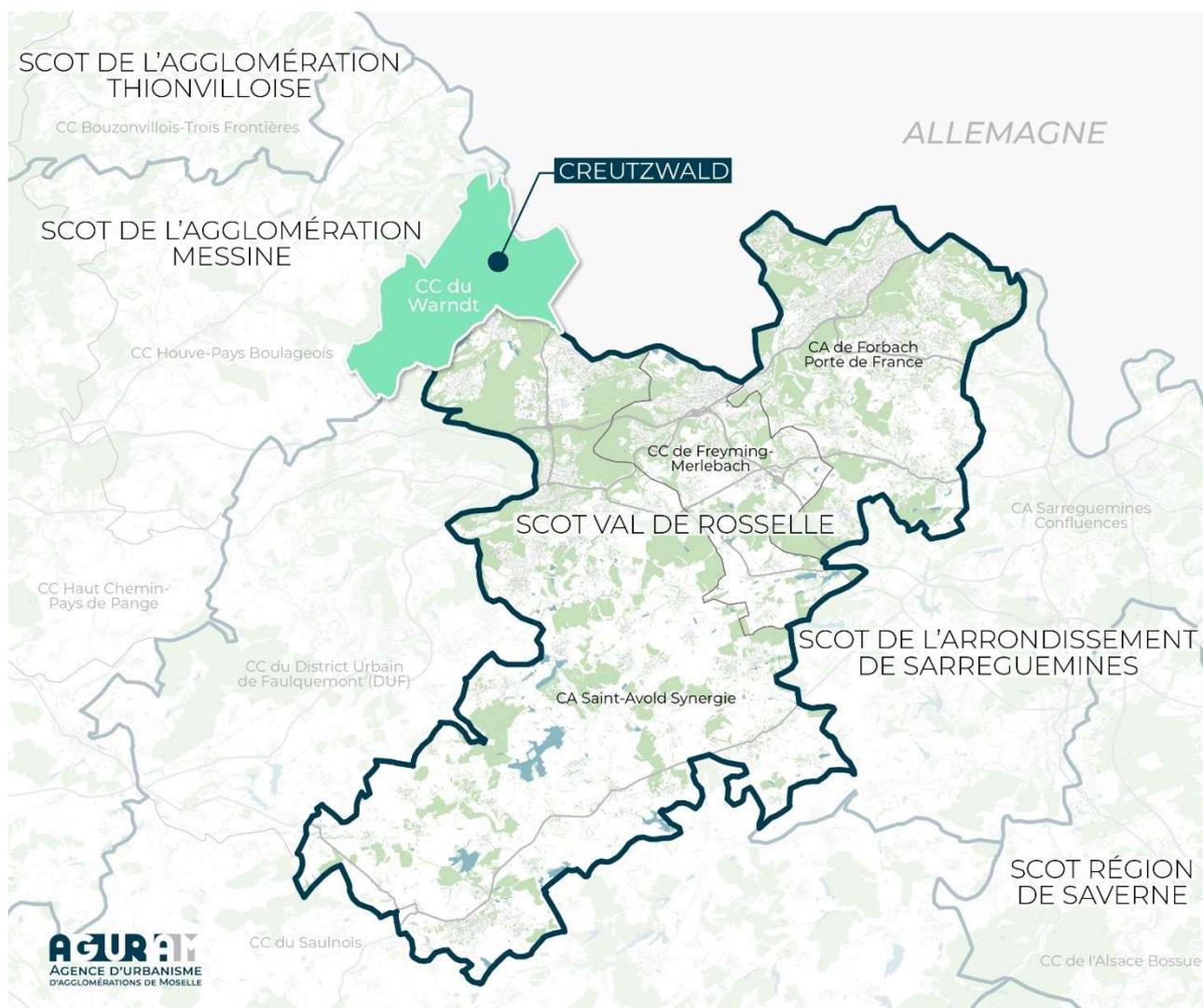
Le projet de territoire précise, pour chacune des grandes orientations stratégiques retenues, les actions opérationnelles permettant de conduire la démarche de transformation du centre-ville à moyen et long terme au bénéfice de la qualité de vie des habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le contenu du projet de territoire est réalisé sur-mesure par et pour les acteurs locaux. Il est évolutif et pluriannuel sur la période 2020-2026. Il fera l'objet d'une large communication et concertation continue avec les acteurs locaux et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact.

La convention d'ORT permet de mobiliser les moyens des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, Région Grand-Est, Département de la Moselle, Direction Départementale des Territoires, Banque des Territoires, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Etablissement Public Foncier de Grand-Est (EPFGE), chambres consulaires, opérateurs, secteur privé, etc...

1.1 – Présentation du territoire signataire : Creutzwald et la communauté de communes du Warndt

Creutzwald est une commune de 12 772 habitants (INSEE 2020), d'une surface de 27 km², et située dans le département de la Moselle, en région Grand-Est. Elle est localisée dans la région naturelle du Warndt et dans le bassin de vie de la Moselle-Est. Implantée à la frontière franco-allemande, conjointe avec la ville d'Überherrn dans le Land de Sarre, elle dispose d'atouts non négligeables en matière d'infrastructures, d'activités, d'histoire et de paysages.

Créée en 1997, la communauté de communes du Warndt compte alors 3 communes que sont Creutzwald, Ham-sous-Varsberg et Varsberg, auxquelles se sont ajoutées en 1999, les 2 communes de Guerting et de Bisten-en-Lorraine. Elle totalise environ 16 600 habitants.



L'occupation des sols de la commune de Creutzwald est marquée par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (60,5 % en 2018). A ce titre, la situation du centre-ville en fond de vallée lui confère un caractère paysager intéressant bien que contraint par la topographie.

La commune étant située dans le bassin versant du Rhin au sein du bassin Rhin-Meuse, elle est drainée par la Bisten, le ruisseau de Diesén, le fossé Schneiderwiesgraben, le ruisseau de Glockenhoff et le ruisseau le Leibsbach. La Bisten, d'une longueur totale de 15,8 km en France, est une rivière franco-allemande qui prend sa source dans la commune de Bisten-en-Lorraine et conflue avec la Sarre, en rive gauche, à Wadgassen, en Allemagne. Elle traverse les communes françaises de Bisten-en-Lorraine, Varsberg, Ham-sous-Varsberg et Creutzwald, où le plan d'eau est créé en 1967 sur son lit. Le cours d'eau constitue un atout paysager non négligeable pour le centre-ville de Creutzwald qu'il traverse du Sud au Nord mais peu valorisé. Véritable poumon vert de la ville, le lac de Creutzwald et son parc sont un lieu de quiétude où il fait bon se promener, la promenade autour du lac faisant 2,5 kilomètres.

Regroupant la plupart des services publics, des équipements sportifs et culturels, de l'offre commerciale et du tissu économique, Creutzwald assure les fonctions de centralité au sein de l'intercommunalité. L'offre commerciale du centre-ville est principalement située le long des rues de la Houve et de la Gare, et caractérisée par une implantation très étirée des commerces sur près d'un kilomètre. Toutefois, avec le développement périurbain, l'évolution des mobilités et des habitudes commerciales, un déplacement de l'attractivité de la ville s'est opéré du centre-ville vers la périphérie et notamment la zone d'activités Sud, laissant au centre-ville un nombre croissant de cellules commerciales vacantes tendant à la dégradation.

Sur le plan économique, la commune de Creutzwald et plus largement la communauté de communes du Warndt ont été marquées par la disparition en 2004, de l'activité de mono-industrie liée à l'extraction du charbon. Cependant, avec

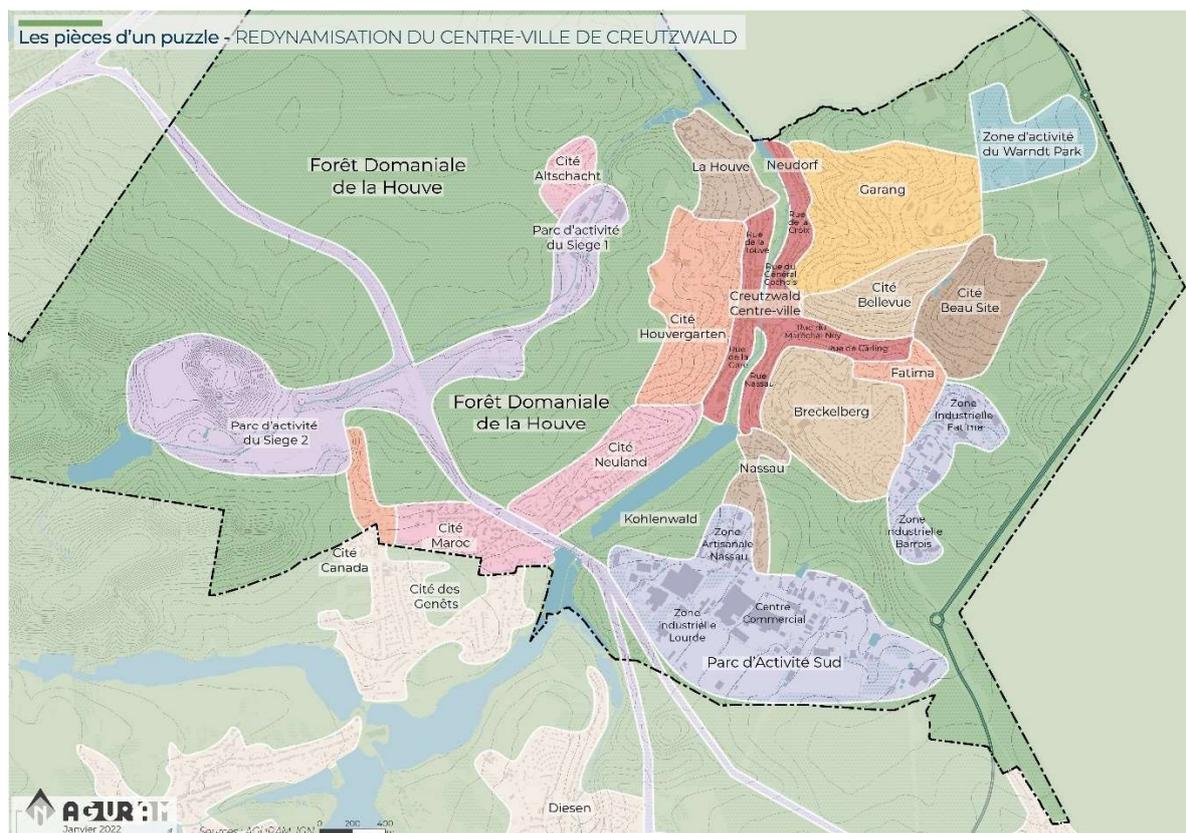
près de 500 entreprises et 6 000 emplois dont 4 500 salariés sur le seul secteur de Creutzwald, la communauté de communes du Warndt est le cœur d'un certain dynamisme entrepreneurial et commercial. Il est à noter que 12% des actifs de Creutzwald travaillent en Allemagne et 4% au Luxembourg. Avec un taux de chômage nettement supérieur au taux national (environ 17%), le territoire doit s'inscrire dans une démarche d'attractivité, notamment afin de pourvoir les emplois disponibles, accueillir et ancrer de nouvelles populations.

Par ailleurs, le territoire connaît un déclin démographique depuis 30 ans (-14.4%), particulièrement chez les 15-29 ans et les 45-54 ans, à l'image des autres communes du bassin houiller. Le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 75 ans (appelé également indice de jeunesse) témoigne de la prédominance d'une population vieillissante sur le territoire, supérieure à la situation départementale.

En outre, la commune de Creutzwald est caractérisée par un parc de logements sociaux important et une typologie de logements parfois mal adaptée à la demande, notamment en centre-ville. La vacance progresse surtout dans le parc de grands logements collectifs et plus particulièrement au centre-ville où elle est presque de 12%. La vacance structurelle quant à elle, est plus importante (40% de logements vacants depuis plus de 2 ans). En centre-ville, le bâti ancien privé, notamment dans les rues Hoche et Nassau, est caractérisé par une dégradation importante et/ou une rénovation partielle peu qualitative et un patrimoine architectural peu préservé ou valorisé lorsqu'il existe.

En termes de mobilité, le territoire intercommunal est favorisé par sa position géographique transfrontalière et la proximité de grands axes autoroutiers. Le centre-ville de Creutzwald est caractérisé par un réseau routier relativement dense, sa principale porte d'entrée étant la rue de Carling depuis la rocade N33. Un plan de circulation complexe (carrefours dangereux et doubles voies à sens unique notamment) et une offre de stationnement gratuit pléthorique favorisent la place de la voiture en ville au détriment de la circulation piétonne ou cyclable. Cependant, il est à noter que les trois quarts de la surface de la commune sont situés à moins de 15 minutes à pied du centre-ville, ce dernier pouvant être parcouru en 5 minutes. Ces caractéristiques font de Creutzwald une ville à taille humaine dont il conviendrait de conforter les atouts.

En matière d'urbanisme, le centre-ville de Creutzwald est difficilement perceptible dans l'espace urbain, ses entrées étant peu marquées. La ville de Creutzwald est composée de cités ouvrières successives fonctionnant en vase clos, comme autant de faubourgs qui prolongent la ville et brouillent la perception du cœur. Par ailleurs, les projets d'urbanisation favorisent le contournement du centre-ville commerçant (zones et parcs d'activités). Le cadre végétal alentour contraste avec la minéralité des espaces publics (place du marché, parvis de la médiathèque, parvis de l'église notamment) et de l'artère commerçante.



Enfin, il est à noter que du fait de l'arrêt des activités minières, la commune de Creutzwald et principalement le centre-ville, sont soumis à des remontées de nappe impactant l'urbanisation. Dans l'attente d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), un PAC (Porter à Connaissance) a été produit sur le secteur du bassin houiller et délimite des zones avec trois niveaux d'enjeux (nappe affleurante, nappe sub-affleurante et nappe plus profonde).

Au regard des éléments précités, la commune de Creutzwald, avec le soutien de son intercommunalité, la communauté de communes du Warndt, a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain en novembre 2019, exprimant sa volonté de travailler dans une dynamique partenariale, sur la restructuration de son centre-ville, dans l'optique d'y amener un nouveau dynamisme et notamment un rebond économique. Elle a été labellisée au titre du programme Petites villes de demain le 11 décembre 2020.

1.2 – Adhésion et déroulement de la phase de diagnostic du programme Petites villes de demain

Conformément aux termes de la convention d'adhésion signée par les partenaires du programme en date du 18 juin 2021, la commune de Creutzwald et la communauté de communes du Warndt ont mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre du programme sur le territoire :

- Instauration d'un partenariat entre la commune de Creutzwald et la communauté de communes du Warndt définissant le champ d'intervention de chacune, les modalités de prise en charge financière des opérations liées au programme et désignant la commune de Creutzwald comme pilote du projet.
- Instauration d'un partenariat avec l'AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle) en 2021-2022 pour la réalisation d'une étude de redynamisation du centre-ville de Creutzwald, basée sur un diagnostic comprenant 4 volets thématiques (habitat, démographie & foncier – mobilité, déplacements & espaces publics – économie & services – environnement et cadre de vie) et aboutissant à la définition des enjeux et opportunités du territoire et à des propositions d'actions de redynamisation.
- Recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain en mars 2022, assurant le pilotage général du projet, définissant la stratégie de revitalisation avec l'ensemble des partenaires et mettant en œuvre de manière opérationnelle le projet de territoire.

La phase de diagnostic s'est étendue de juin 2021 à mai 2022 (la synthèse du diagnostic territorial figure en annexe 1) et a été suivie par une phase de définition du projet jusqu'en décembre 2022, se déclinant en grandes orientations, faisant elles-mêmes l'objet de fiches-actions phasées et territorialisées.

En outre, la validité de 18 mois de la convention d'adhésion en impliquait le terme le 18 décembre 2022. Sa durée a été prolongée de 6 mois par voie d'avenant, soit jusqu'au 18 juin 2023, notamment afin de permettre l'aboutissement de la réflexion stratégique et l'adaptation du projet aux contraintes économiques apparues au courant de l'année 2022, et la prise en compte des délais d'instruction des dossiers par les institutions partenaires.

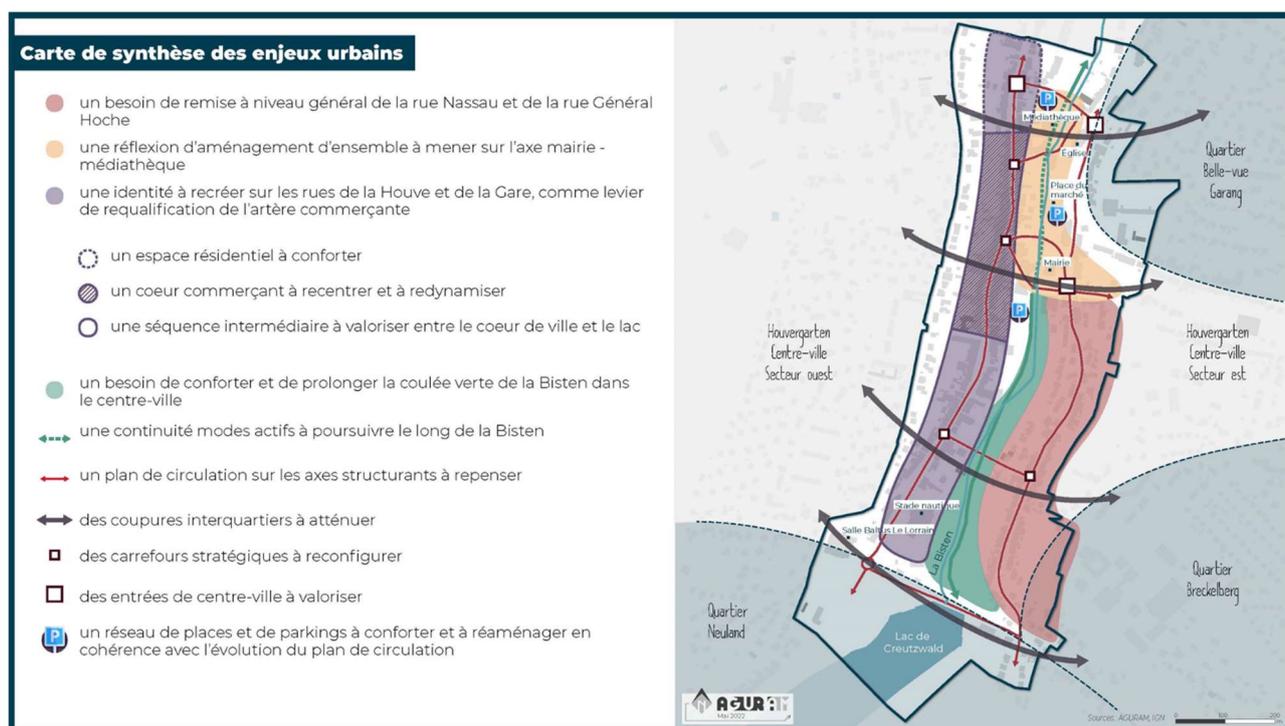
1.3 – Synthèse des enjeux urbains identifiés dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-ville de Creutzwald

Ainsi, identifiés et hiérarchisés à l'occasion de la démarche d'étude de redynamisation du centre-ville, les enjeux urbains fondamentaux dégagés à Creutzwald sont les suivants :

- **Donner une identité aux rues de la Houve et de la Gare** : en requalifiant le bâti (habitat et rez-de-chaussée commerciaux), en resserrant le cœur commerçant et en soignant l'espace intermédiaire entre le centre-ville et le lac. L'enjeu réside ici dans la création d'un espace urbain rénové et clairement identifié comme étant le cœur de ville.
- **Conforter et prolonger la traversée de la Bisten dans le centre-ville** : en intégrant le tronçon situé en cœur de ville à la réflexion du SIAGBA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents) sur la renaturation du cours d'eau. L'enjeu est ici autant écologique qu'en lien avec l'amélioration de la qualité de vie en centre-ville.
- **Etablir une continuité des modes actifs le long de la Bisten** : en intégrant le tronçon situé en cœur de ville à la réflexion sur le schéma cyclable menée par la communauté de communes. L'enjeu réside dans la continuité des parcours modes actifs et dans la proposition d'une alternative à la simple traversée pendulaire du centre-ville.
- **Réfléchir à un aménagement d'ensemble de l'axe mairie-médiathèque** : en amenant des projets de requalification ou d'aménagement en lien avec les objectifs de dynamisation poursuivis. L'enjeu réside ici dans la création d'un espace vecteur de liens urbains, sociaux, environnementaux conjuguant mobilité douce et circulation routière.

- **Remettre à niveau l'ensemble de la Rue Nassau et de la Rue Hoche** : en requalifiant le bâti pour faire face à un problème de dégradation importante et en réinterrogeant les sens de circulation d'une manière générale. L'enjeu porte sur l'aspect qualitatif des habitations lors de la traversée des rues mais aussi la cohabitation des modes de déplacement.
- **Atténuer les coupures interquartiers** : en connectant le centre-ville avec ses quartiers alentours. L'enjeu porte notamment sur l'appropriation du centre-ville par ses habitants comme un véritable espace de vie et de services, complémentaire, polarisant et facile d'accès.
- **Reconfigurer les carrefours stratégiques** : en réfléchissant à un plan de circulation apaisé et lisible. L'enjeu réside aussi bien dans la sécurisation de la traversée du centre-ville que dans la redéfinition de la place qu'y occupe la voiture.
- **Valoriser les entrées de ville** : en aménageant des espaces facilitant la lecture urbaine. L'enjeu porte sur une identification immédiate des balises du centre-ville invitant l'utilisateur à comprendre qu'il pénètre un nouvel espace et sur le traitement paysager qualitatif de ces portes d'entrée.

Ces enjeux sont résumés par la carte de synthèse figurant ci-dessous :



Aussi, la volonté partagée de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt et le soutien des partenaires, ont permis la définition d'un projet de territoire répondant aux objectifs du programme Petites villes de demain et s'inscrivant dans les dispositifs déjà présents sur le territoire à différentes échelles.

1.3 – Les dispositifs présents sur le territoire signataire

Le projet de revitalisation du centre-ville de Creutzwald entend répondre aux grandes orientations définies dans les documents de planification dans lesquels il s'inscrit :

- **Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand-Est**, et notamment ses objectifs d'engagement du territoire dans le choix d'un modèle énergétique durable, de valorisation des richesses naturelles et de leur intégration au développement et de la construction d'un territoire attractif dans sa diversité. Il est actuellement en cours de modification.
- **Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Grand-Est** : il détermine les grandes orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire, en matière de développement de l'économie sociale et solidaire
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Val de Rosselle** : approuvé le 05 mars 2012 et révisé le 20 octobre 2020 par le Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle, ce document fixe les grandes orientations de l'aménagement du territoire notamment en matière d'habitat, de mobilité durable, et de

- renouvellement de l'offre commerciale.
- **Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creutzwald** : Le Conseil Municipal de Creutzwald a approuvé son PLU le 28 novembre 2005. Véritable outil d'aménagement et de développement au service de la politique communale, il est constitué d'un diagnostic pluridisciplinaire, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables et d'outils réglementaires. Ce document a permis à la commune d'acquérir une connaissance fine de son territoire. Néanmoins, il a aujourd'hui vocation à être révisé afin d'y définir des secteurs de développement prioritaires et tout particulièrement afin de se doter d'outils réglementaires au service de la mise en œuvre du projet de territoire. Une réflexion est actuellement en cours pour inscrire cette révision dans l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

Par ailleurs, le territoire est doté d'un certain nombre de dispositifs favorisant notamment la relance économique, la transition énergétique, la qualité de vie et l'amélioration de l'habitat :

- **Plan France Relance** : il permet d'accélérer les transformations écologique, industrielle et sociale du pays, en proposant des mesures concrètes à destination de tous : particuliers, entreprises et associations, collectivités ou administrations.
- **Territoire d'Industrie Moselle-Est** : la Moselle-Est fait partie de ce dispositif mis en place par le Gouvernement. Elle bénéficie d'un accompagnement financier pour mettre en valeur l'industrie et la dynamiser.
- **Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SDAGE) et Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) des Districts du Rhin et de la Meuse 2020-22 – Territoire du « Bassin Houiller »** : Ce document de planification, dont le territoire est approximativement délimité par un triangle formé par les villes de Creutzwald, Faulquemont et Forbach, d'une superficie de 576 km², a été approuvé le 27 octobre 2017. La structure porteuse de l'élaboration et de la mise en œuvre est la région Grand Est. Il définit sur son territoire les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, en respect des objectifs de qualité définis dans le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse.
- **Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Warndt Naborien** : il couvre le(s) EPCI du Warndt Naborien, à savoir : Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, Communauté de Communes du Warndt, Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont. Ce périmètre regroupe 90 communes pour une population de 128 389 habitants (données INSEE, 2016) et correspond à celui du Projet de Territoire Warndt Naborien. Dans ce cadre, l'Etat français et la Région Grand Est accompagnent les territoires concernés autour de 4 axes stratégiques que sont la relance économique du territoire Warndt Naborien, la qualité du service à la population, la relance de l'attractivité du territoire et la santé.
- **Projet de territoire du Warndt Naborien 2020 -2026** : il a été mis en place dans le contexte de fermeture de la dernière tranche charbon de la centrale Emile Huchet et a pour objectif d'engager un processus de mutation et de renouveau, dans l'objectif d'un développement durable de richesse, d'activités, d'emploi et de bien vivre au profit de ses populations.
- **Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)** : Le POCE s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la Région (SRDEII), la stratégie d'aménagement du territoire (SRADDET) et de la formation professionnelle continue (CPRDFOP – Performance Grand Est) et a vocation à développer l'attractivité économique, touristique et industrielle du territoire. Le POCE se base sur les besoins du territoire en fonction de ses spécificités, de ses atouts et de ses potentiels et constitue un lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération. Il permet d'identifier les actions structurantes, en matière de développement économique et d'innovation.
- **Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprises (AMIE57)** : Le Département de la Moselle s'est vu confier, par les EPCI (communautés de communes ou d'agglomération) mosellans ayant signé une convention de délégation de compétence, la gestion de l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises dans le cadre du dispositif AMIE57 – Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise. Ce dispositif est cofinancé à parité par la communauté de communes du Warndt dans lequel le projet est situé et le Département de la Moselle.
- **Soutien aux Entreprises du Warndt (SEW)** : La communauté de communes du Warndt a souhaité accompagner les entreprises de son territoire dans leur développement. Un régime d'aide intercommunal à l'investissement des commerçants, artisans et petites entreprises du territoire de la CCW a été créé. Le but du dispositif Soutien aux Entreprises du Warndt (SEW) est de favoriser le développement économique, l'emploi et la production de valeur ajoutée sur le territoire en apportant un soutien à l'investissement des petites et moyennes entreprises.
- **Espace France Renov'** : Il s'agit d'un service public, gratuit et indépendant, pour l'information, le conseil et l'accompagnement, dédié à la rénovation de l'habitat. Un conseiller de l'ADIL 57 intervient à cet effet lors de permanences organisées au sein des locaux de la Communauté de communes du Warndt.
- **Zone d'Aide à la Finalité Régionale (AFR)** : La communauté de communes du Warndt est située en zone AFR. Les aides à finalité régionale sont une catégorie d'aides aux entreprises autorisée par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Elles visent à contribuer au développement des territoires en difficulté

en soutenant plus particulièrement les investissements productifs et créateurs d'emplois des entreprises situées dans des zones préalablement déterminées.

- **Habiter mieux** : La communauté de communes du Warndt a reconduit fin 2019 son adhésion au dispositif Habiter mieux, qui se traduit par un soutien financier de 500 € pour les propriétaires bailleurs ou occupants dans le cadre de leurs projets de rénovation ou d'équipement énergétiques.

Des études thématiques en cours de réalisation et portées par le SIAGBA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents) et la communauté de communes du Warndt ont vocation à être articulées avec les problématiques et enjeux identifiés au centre-ville de Creutzwald :

- **Renaturation de la Bisten (SIAGBA)** : L'étude concerne notamment des travaux de restauration de la ripisylve et de lutte contre les inondations, ainsi que des travaux de restauration des milieux présentant un bénéfice écologique certain. Cette étude n'inclut pas le traitement du tronçon canalisé en centre-ville.
- **Schéma Directeur Cyclable (CCW)** : L'étude a été confiée à MATEC dans l'objectif de créer un réseau de pistes cyclables reliant l'ensemble des communes et traversant notamment le centre de Creutzwald. Cette étude n'inclut pas les connexions transversales pouvant relier le centre-ville de Creutzwald à ses quartiers mais une réflexion est engagée en ce sens par les services de la commune.

Enfin, la commune de Creutzwald est également impliquée dans les opérations suivantes :

- **Contrat de ville de la commune de Creutzwald** : Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de Creutzwald / communauté de communes du Warndt 2015-2020 constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire. Il est piloté au niveau de la commune de Creutzwald, seule commune de l'intercommunalité disposant de quartiers prioritaires. Les Contrats de Ville, qui devaient arriver à échéance, sont prorogés jusqu'en 2023.
- **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** : la commune de Creutzwald a délibéré le 12 décembre 2022 le lancement d'une étude pré-opérationnelle en vue d'engager une OPAH à l'échelle globale de la commune et une OPAH-RU (Renouvellement Urbain) sur la polarité que représente le centre-ville, ce dernier nécessitant un engagement plus fort en matière de restructuration. L'ANAH subventionne 50% du coût HT de l'étude au titre des aides à l'ingénierie.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Le territoire a souhaité se doter d'un projet fédérateur dont les actions contribueront au développement et à la revitalisation du centre-ville. Le programme Petites villes de demain a permis de mettre en lumière ces grandes ambitions dans une trajectoire consistant en la préservation et le développement de la richesse première du territoire, à savoir sa qualité de vie :

- Sa capacité à offrir un haut niveau de services aux habitants,
- Son cadre paysager et ses atouts environnementaux,
- Son pôle d'emplois et de commerces dynamiques au sein de l'intercommunalité,
- Son accessibilité et sa situation transfrontalière,
- La possibilité d'être sur un territoire à taille humaine, dans lequel on peut aisément échanger, se rencontrer.

Dans le cadre du programme national Petites villes de demain, le projet de territoire est considéré par les élus de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt, comme une opportunité :

- De porter un projet global structurant de développement durable et de mener une réflexion sur le long terme, et d'être accompagné en ce sens tant en matière d'ingénierie que financièrement,
- De créer une nouvelle forme de liens entre les habitants et les acteurs institutionnels du territoire, la démarche étant basée sur la concertation citoyenne et l'accès à un service public de qualité,
- De travailler à une articulation fine des deux échelles territoriales : la commune de Creutzwald assure une fonction de centralité au sein de l'intercommunalité et sa redynamisation doit pouvoir profiter à l'ensemble des communes adhérentes.

Aussi, le projet de territoire s'appuie sur 2 grands principes qui seront les guides de l'action :

- **La concertation citoyenne**, celle-ci permettant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation du projet par le plus grand nombre donnant ainsi de la légitimité à l'action municipale,
- **L'expérimentation des actions ayant un fort impact financier, paysager et/ou sur les usages des habitants**, garantissant notamment la bonne utilisation des deniers publics et la prise en compte de l'intérêt général dans les arbitrages politiques.

L'action de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt s'organise autour de 4 grandes

thématiques déclinées en 28 objectifs stratégiques présentés en annexe 2.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire dans une perspective de revitalisation globale du territoire :

- **Orientation 1 : Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de développement durable**

La revitalisation du territoire repose notamment sur la capacité des acteurs à se fédérer autour d'un projet qualitatif aux enjeux forts. A ce titre, les objectifs poursuivis sont :

- La définition d'un point d'ancrage du projet de redynamisation du centre-ville : lieu d'information sur le dispositif Petites villes de demain, sur le contenu du programme d'actions et son calendrier de mise en œuvre, cet espace a également vocation à rassembler les acteurs autour de projets individuels et collectifs,
- La mise en œuvre d'une démarche de participation citoyenne garante de l'adhésion de la population aux actions portées par la municipalité en particulier celles pouvant impliquer des changements dans les usages,
- L'inscription du projet dans une démarche de labélisation du territoire lui conférant un caractère démonstrateur et exemplaire dans le domaine du développement durable.

- **Orientation 2 : Un collectif d'acteurs impliqué dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat**

La revitalisation du territoire est étroitement liée à son activité économique. Une attention particulière est portée dans l'ORT sur la nécessité de proposer en centre-ville une offre différenciée à celle des zones commerciales situées en périphérie. A ce titre, l'accent est mis sur les métiers manuels, l'artisanat et le commerce de service et convivial de proximité. Aussi, les objectifs poursuivis sont :

- L'accompagnement personnalisé humain, technique et financier des porteurs de projets afin de faciliter une installation en centre-ville,
- Un travail de fond sur l'ambiance des rez-de-chaussée commerciaux visant à recréer un écrin favorable aux échanges du centre-ville,
- La favorisation de l'émergence de nouvelles dynamiques en lien avec les métiers manuels et l'artisanat.

- **Orientation 3 : Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative**

La revitalisation du territoire repose sur une capacité à accueillir des habitants dans de bonnes conditions. L'une des priorités concerne la production d'une offre de logements qualitative adaptée aux besoins. Cette ambition s'est d'ores et déjà traduite par le lancement d'une consultation afin de réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH à l'échelle de la commune de Creutzwald et d'OPAH-RU dans le périmètre restreint du centre-ville. Ainsi, les objectifs poursuivis sont :

- L'accompagnement et le soutien des opérations de rénovation énergétique du parc de logements, mais aussi la mise en œuvre des dispositifs permettant de donner une nouvelle identité visuelle au cœur de ville grâce à des soutiens renforcés,
- La requalification des espaces de vie publics et la transformation des îlots fonciers en friche notamment par leur inscription dans une phase d'urbanisme transitoire.

- **Orientation 4 : Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative**

L'attractivité territoriale passe par un cadre de vie propice à la détente et à la découverte d'espaces de convivialité alternatifs. A ce titre, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- La création et la mise en valeur d'espaces végétaux et artistiques partagés et participatifs,
- Le soutien au développement de la pratique des modes actifs (marche ou vélo) par l'aménagement d'espaces de promenade adaptés.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 4 – Le plan d’action

Le plan d’action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l’ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d’action sont examinées et validées au fil de l’eau par le comité de projet, sans nécessité d’avenant de la présente convention.

La définition du périmètre d’intervention de l’Opération de Revitalisation du Territoire figure à l’annexe 3. Ce périmètre inclut l’artère commerçante composée d’une partie de la Rue de la Houve et d’une partie de la Rue de la Gare, ainsi que les équipements communaux que sont la Salle Baltus et le stade nautique côté Ouest. La parallèle formée par les rues de Nassau et du Général Hoche essentiellement résidentielles, encadre le périmètre côté Est jusqu’à la rue de la Croix au Nord et sa perspective sur l’Eglise. Entre les deux artères pénétrantes se situent le parc de la coulée verte drainé par la Bisten dans le prolongement du lac vers le centre-ville, ainsi que les équipements communaux que sont la mairie, la Place du Marché et la médiathèque.

4.1 – Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites de manière détaillée dans des fiches-actions en annexe 4. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d’action du PTRTE Grand-Est.

Orientation 1 : Fédérer les acteurs autour d’un projet de développement durable

Action n° 1.1 Création d’une Maison du Projet/Office du Commerce et de l’Artisanat

Action n° 1.2 Adhésion à la plate-forme participative Purpoz

Action n° 1.3 Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche Ecoquartier

Action n° 1.4 Recrutement d’un manager de centre-ville

Orientation 2 : Un collectif d’acteurs impliqué dans la définition d’un cadre propice aux échanges, au commerce et à l’artisanat

Action n° 2.1 Occupation des vitrines à l’abandon

Action n° 2.2 Création d’un document-cadre relatif aux travaux de devanture

Action n° 2.3 Création d’un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture

Action n° 2.4 Création d’un local commercial destiné aux boutiques à l’essai

Action n° 2.5 Redynamisation du marché de plein-air

Action n° 2.6 Définition d’un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Action n° 2.7 Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et/ou porteurs de projets

Action n° 2.8 Création d’un observatoire de l’immobilier commercial

Action n° 2.9 Accueil d’une association locale promouvant les métiers manuels

Action n° 2.10 Emergence d’un Tiers-Lieu et/ou autre lieu multi-activités

Orientation 3 : Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative

Action n° 3.1 Insertion des îlots inexploités dans une phase d’urbanisme transitoire

Action n° 3.2 Requalification du n° 5 rue de Carling

Action n° 3.3 Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville

Action n° 3.4 Mise en œuvre d’une OPAH-RU couplée à une OPAH communale

Action n° 3.5 Création d’un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture de l’habitat

Action n° 3.6 Mise en œuvre de solutions d’habitat durable

Orientation 4 : Une appropriation alternative de l’espace urbain par la flânerie végétale et récréative

Action n° 4.1 Traitement de la limite entre l’espace privé et l’espace public du parc de la coulée verte

Action n° 4.2 Aménagement de la coulée verte en espace de convivialité et de sensibilisation à l’écologie

Action n° 4.3 Création d’un dispositif de végétalisation des pieds d’immeubles

Action n° 4.4 Flocage des bacs de collecte

Action n° 4.5 Implantation d’une Micro-Folie en centre-ville

Action n° 4.6 Création d’un parcours de l’art urbain

Action n° 4.7 Piétonnisation de la rue commerçante

Action n° 4.8 Aménagement d’un réseau cyclable et création d’un Plan Vélo

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites villes de demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites villes de demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2 – Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), l'ANAH (ingénierie des études puis des OPAH et OPAH-RU), autres services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 – Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 – Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Creutzwald et la Communauté de communes du Warndt assument le rôle de centralité de Creutzwald au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.



En mars 2022, la commune de Creutzwald a procédé au recrutement d'un chef de projet Petites villes de demain pour assurer le pilotage, l'animation et le suivi du dispositif. Ce poste est co-financé par l'ANCT, l'ANAH, la commune de Creutzwald et la Communauté de communes du Warndt.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 – L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique et pour la rénovation énergétique, l'intervention auprès des copropriétés en particulier celles qui présentent des critères de fragilité et de dégradation, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée à un handicap ou au vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Les subventions sont destinées aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de résidences principales, syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de

transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 – Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

La Région mobilisera, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites villes de demain.

6.5 – Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, étudiera les actions visées par le programme en fonction des dispositifs adoptés par le Conseil Départemental. Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à étudier de manière particulière les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, à mobiliser ses services et ses filiales notamment MATEC (Moselle Agence Technique), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), SODEVAM (Société de Développement et Aménagement de la Moselle) et en partenariat avec les EPCI, Moselle Attractivité et Moselle Fibre et ses politiques en vigueur en particulier le dispositif AMBITION MOSELLE.

6.6 – Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.6.1 – Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières,
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics),
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations de personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projet publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites villes de demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites villes de demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6.6.2 – Engagements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

L'ANAH soutient la réhabilitation du parc de logements privés et s'engage dans le programme de revitalisation des Petites villes de demain avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et en attirer de nouveaux. Elle contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Il s'agit notamment du cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH de renouvellement urbain.
- Contribuer à la réalisation des études préparatoires indispensables notamment à la rénovation énergétique du parc privé et à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie dans le cadre du cofinancement de la phase d'étude pré-opérationnelle.
- Co-financer la phase opérationnelle Elle participe de deux manières au financement de l'OPAH : elle verse directement des aides aux travaux aux propriétaires privés (sous condition) et participe au financement de l'étude pré-opérationnelle, du suivi et de l'animation de l'opération. Ainsi, les propriétaires bénéficient gratuitement d'un accompagnement et d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage, co-financés par l'ANAH et la collectivité territoriale.

Pour chaque sollicitation financière (ingénierie, investissement), l'accompagnement de l'ANAH sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

6.6.3 – Engagements de l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est (EPFGE)

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est s'engage à accompagner le centre-bourg cible d'une part, et la Communauté de communes du Warndt d'autre part, sur les projets qui pourraient le concerner dans le cadre notamment de sa politique « Intervenir dans les centres villes et cœurs de bourgs » inscrite dans son PPI 2020-2024. Cela pourra se matérialiser par un apport/soutien en ingénierie, en particulier sur les thématiques de maîtrise foncière, ou par la conduite d'études de programmation et travaux de purge et curetage. Chaque projet sera examiné individuellement et sera accompagné dans la mesure des moyens techniques et financiers de l'EPFGE. Une convention opérationnelle sera signée, le cas échéant, entre la Communauté de Communes, la commune cible concernée et l'EPFGE. L'intervention de l'EPFGE est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation sur le territoire.

6.7 – Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8 – Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention-cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT en même temps que la convention-cadre.

La maquette financière figure en annexe 5.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La Gouvernance du programme Petites villes de demain de la commune de Creutzwald et de la Communauté de communes du Warndt est organisée comme suit :

Le Comité de Projet (COPROJ) est présidé par le Maire de Creutzwald ou son représentant désigné par lui.

Il est composé des agents des services communaux et intercommunaux concernés par les actions menées dans le cadre du programme Petites villes de demain. Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Le Comité de projet peut être thématique et complété par toute personne pouvant apporter son expertise sur les sujets portés à l'ordre du jour.

Il siègera autant que de besoin notamment pour :

- Discuter de la faisabilité des propositions à l'ordre du jour,
- Suivre le déroulement opérationnel du projet,
- Echanger sur l'évolution du plan d'action,
- Evaluer le programme dans son ensemble (maquette financière, indicateurs de suivi et d'évaluation)

Le Comité de Pilotage (COPIL) est présidé par le Préfet de Département ou le référent départemental de l'Etat désigné

par le Préfet. Il est composé des représentants des membres signataires de la convention-cadre, des représentants des partenaires financeurs ou locaux associés au projet et d'autres partenaires publics ou privés dont la présence fait sens au regard de l'ordre du jour de la réunion.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet Petites villes de demain désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet Petites villes de demain. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national Petites villes de demain.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4 et récapitulés en annexe 6.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en annexe 7, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît :

- Qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause
- Et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).



Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Strasbourg à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction.



Signé à Creutzwald, le
En 7 exemplaires

L'Etat représenté par le Préfet de la Moselle, Laurent TOUVET	La Région Grand-Est représentée par son Président, Franck LEROY
Le Département de la Moselle représenté par son Président, Patrick WEITEN	L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) représentée par la Déléguée adjointe de l'ANAH en Moselle, Maud BADUEL
L'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) représenté par son Directeur Général, Alain TOUBOL	
La commune de Creutzwald représentée par son Maire, Jean-Luc WOZNIAK	La communauté de communes du Warndt représentée par son Président, Jean-Paul DASTILLUNG

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Synthèse du diagnostic territorial (plaquette)

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Présentation du périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

Annexe 4 – Fiches-action

Annexe 5 – Maquette financière

Annexe 6 – Objectifs et Indicateurs de suivi et d'évaluation

Annexe 7 – Charte graphique



Annexe 1 – Synthèse du diagnostic territorial (plaquette ci-jointe)

Ce document présente la synthèse du diagnostic territorial effectué par l'AGURAM dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-ville de Creutzwald. Cet état des lieux portait sur 4 thématiques :

- Habitat, démographie et foncier
- Commerce et économie
- Mobilité, déplacements et espaces publics
- Environnement et cadre de vie

Pour chaque thématique, il présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés sur le territoire et conclut par la définition des grands enjeux urbains.

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Ce document présente les 4 grandes orientations stratégiques de la ville de Creutzwald et de la Communauté de communes du Warndt.

Le projet de territoire de Creutzwald

4 grandes orientations – 28 fiches-action

Orientation 1 :
Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de développement durable

Toutes thématiques

4 fiches-action

Orientation 2 :
Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat

Thème : dynamisme commercial

10 fiches-action

Orientation 3 :
Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative

Thème : Habitat, solidarité, cadre de vie urbain

6 fiches-action

Orientation 4 :
Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative

Thème : Ecologie, mobilité, culture

8 fiches-action

Orientation 1

Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de développement durable

Fiche-action 1.1 : Création d'une Maison du Projet / Office du commerce et de l'Artisanat

Fiche-action 1.2 : Adhésion à la plateforme participative Purpoz

Fiche-action 1.3 : Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche Ecoquartier

Fiche-action 1.4 : Recrutement d'un manager de centre-ville



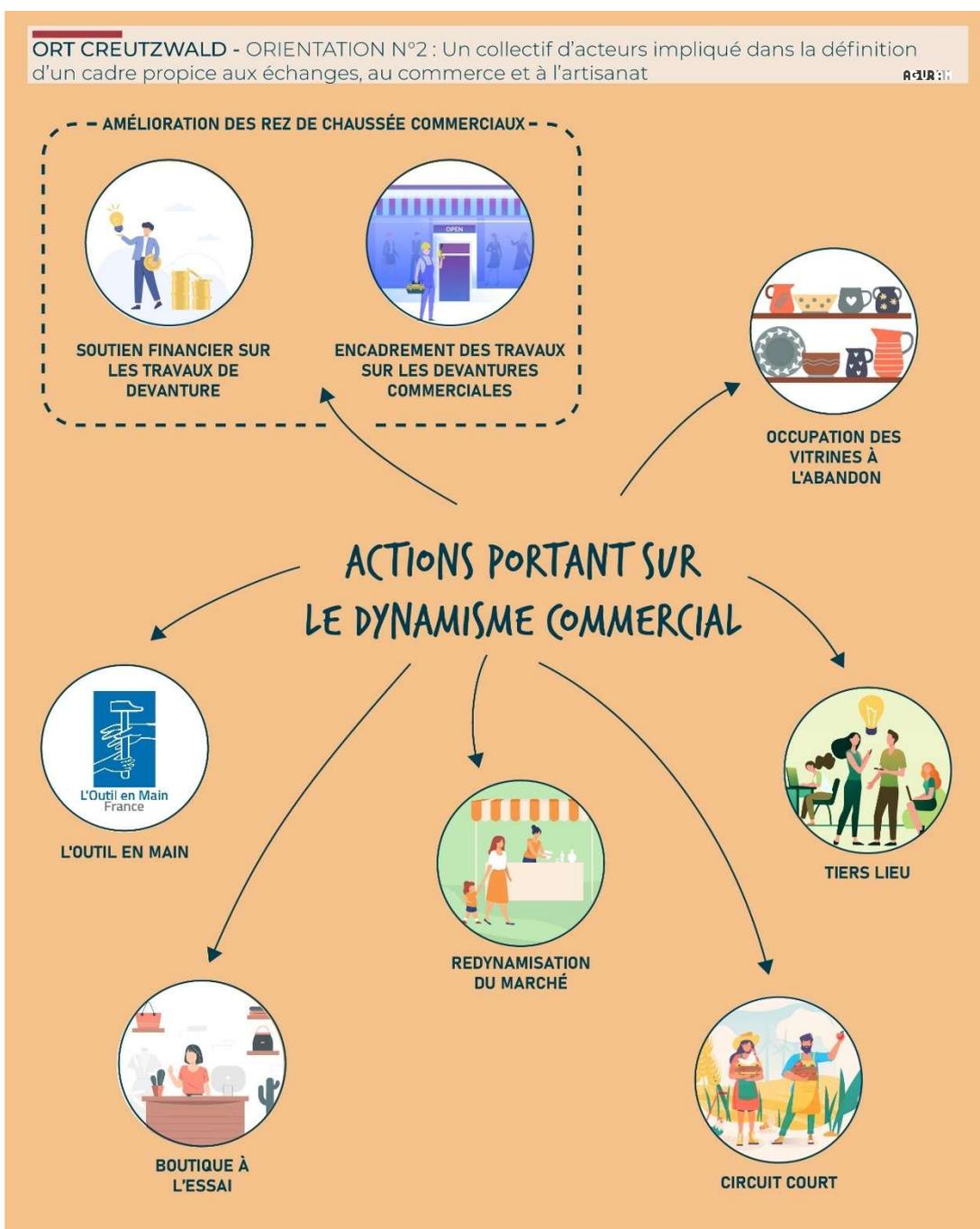
Orientation 2

Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat

Fiche-action 2.1 : Occupation des vitrines à l'abandon
Fiche-action 2.2 : Création d'un document-cadre relatif aux travaux de devantures
Fiche-action 2.3 : Création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture
Fiche-action 2.4 : Création d'un local commercial destiné aux boutiques à l'essai

Fiche-action 2.5 : Redynamisation du marché de plein-air
Fiche-action 2.6 : Définition d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Fiche-action 2.7 : Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et/ou des porteurs de projets
Fiche-action 2.8 : Création d'un observatoire de l'immobilier commercial
Fiche-action 2.9 : Accueil d'une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine
Fiche-action 2.10 : Emergence d'un tiers-lieux et/ou autre lieu multi-activités



Orientation 3

Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative

Fiche-action 3.1 : Insertion des îlots inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire

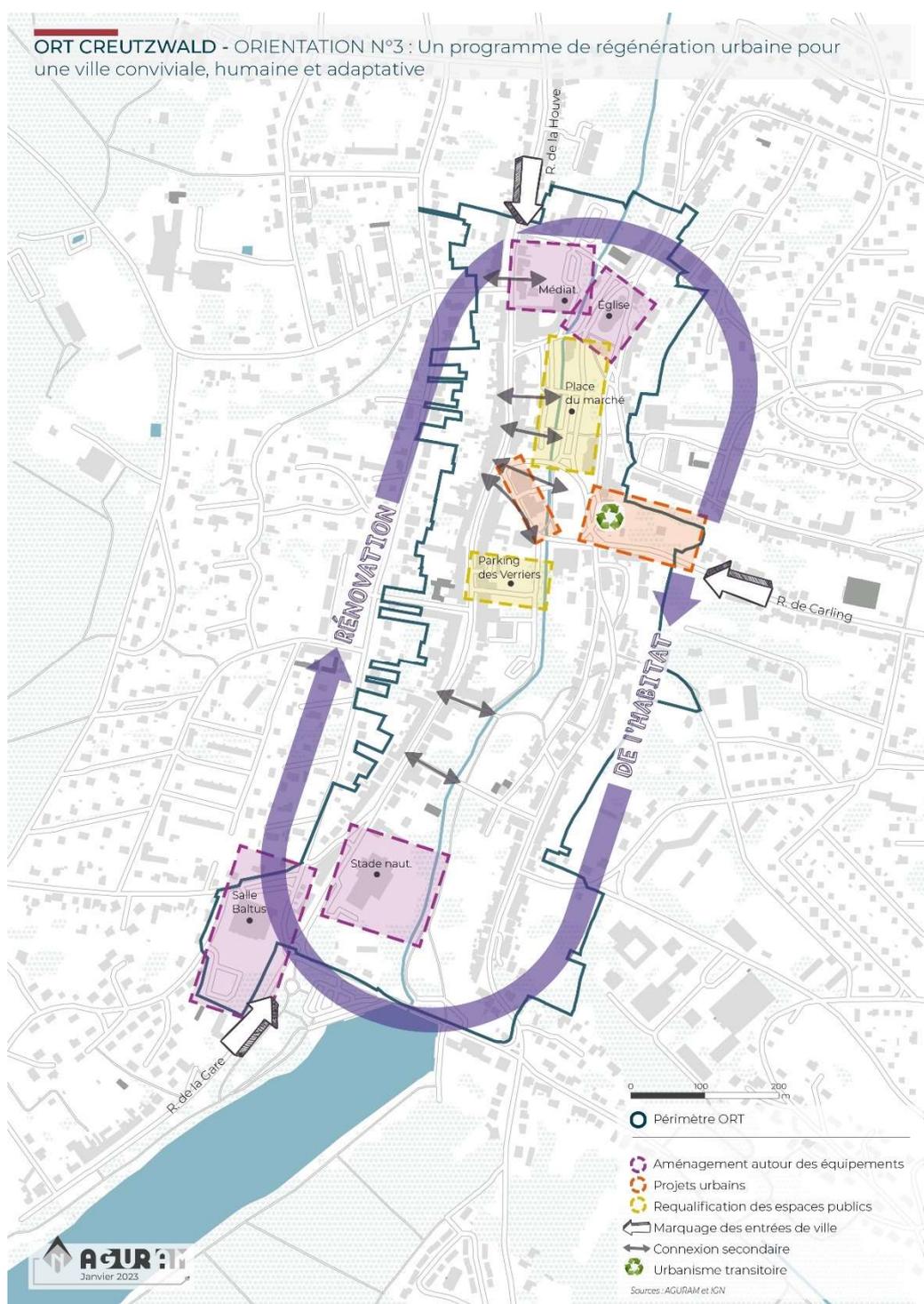
Fiche-action 3.4 : Mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH communale

Fiche-action 3.6 : Mise en œuvre de solutions d'habitat durable

Fiche-action 3.2 : Requalification du 5 Rue de Carling

Fiche-action 3.5 : Création d'un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture

Fiche-action 3.3 : Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville



Orientation 4

Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative

Fiche-action 4.1 :
Traitement de la limite
entre l'espace privé et
l'espace public de la
coulée verte

Fiche-action 4.3 :
Création d'un
dispositif de
végétalisation des
pieds d'immeubles

Fiche-action 4.5 :
Implantation d'une
Micro-Folie en centre-
ville

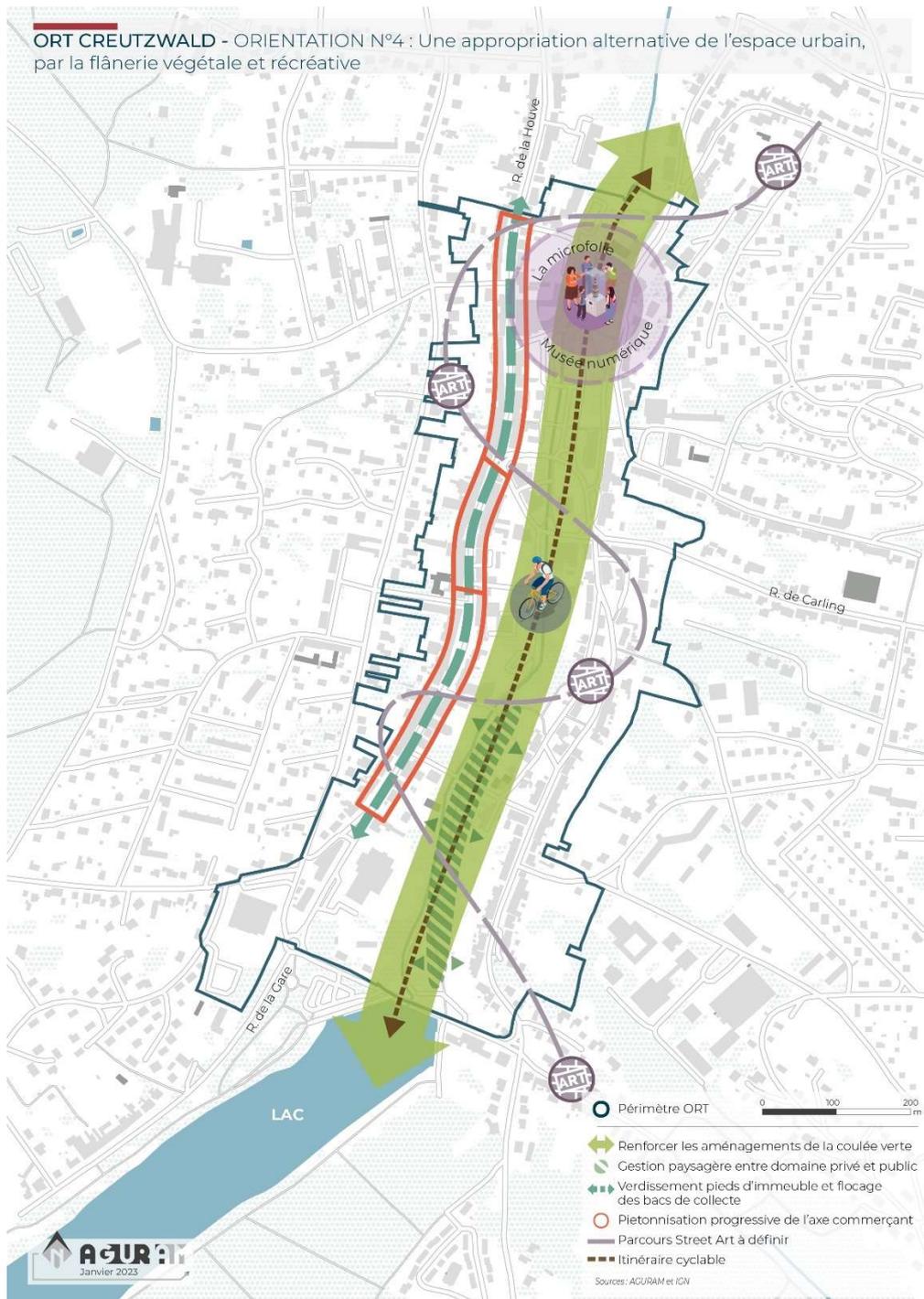
Fiche-action 4.7 :
Piétonnisation de la
rue commerçante

Fiche-action 4.2 :
Aménagement de la
coulée verte en
espace de convivialité
et de sensibilisation à
l'écologie

Fiche-action 4.4 :
Flocage des bacs de
collecte

Fiche-action 4.6 :
Création d'un parcours
de l'art urbain

Fiche-action 4.8 :
Aménagement d'un
réseau cyclable et la
création d'un Plan
Vélo



Annexe 3 – Présentation du périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

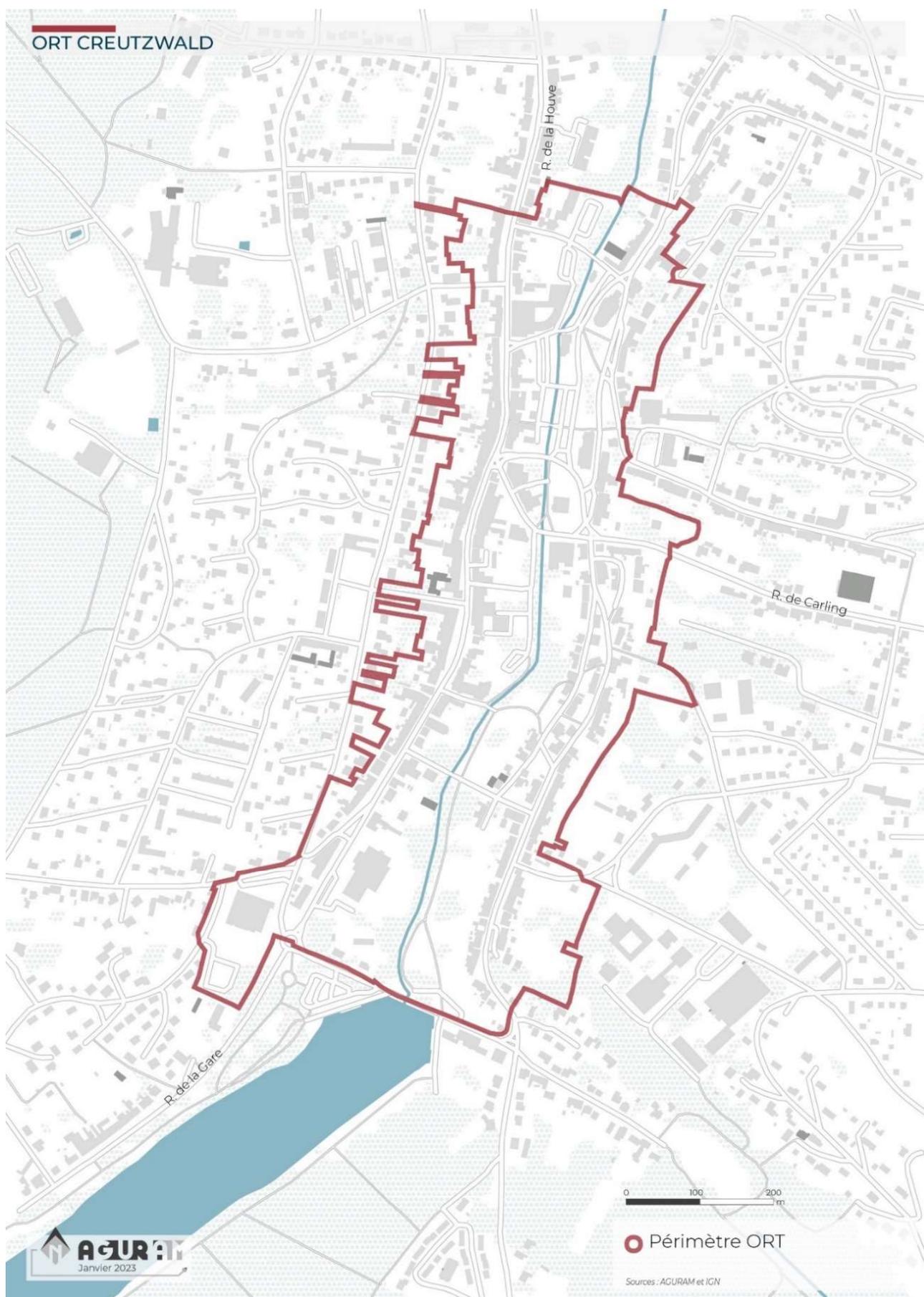
La carte ci-dessous définit le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire de la commune de Creutzwald. Le périmètre a été défini sur la base des critères suivants :

- Centre historique de la commune
- Colonne vertébrale formée par la Bisten
- Principaux secteurs de projet situés sur le centre-ville : Parc de la coulée verte, Salle Baltus le Lorrain, Stade nautique, Place des Verriers, îlot Mairie, Place du Marché, Parvis de l'église, parvis de la Médiathèque
- Artère commerçante principale et impression d'entrées de ville

Les rues concernées par le périmètre d'intervention sont les suivantes :

- Square de la Bisten
- Rue de la Bonne Fontaine
- Rue de Carling (du n°01 aux n° 26 côté pair – n°17 côté impair)
- Place de Condé
- Rue de la Croix (des n°116 côté pair – n°121 côté impair à au-delà)
- Rue de Dillingen
- Rue de l'Eglise
- Rue des Fleurs (n°01)
- Rue de la Forge
- Rue de la Gare (du n°01 aux n°100 côté pair – n°69 côté impair)
- Rue du Général Cochois
- Impasse du Général Hoche
- Rue du Général Hoche
- Rue de la Houve (du n°01 aux n°46 côté pair – n°59 côté impair)
- Place du Marché
- Rue du Maréchal Ney
- Impasse du Moulin
- Rue Nassau
- Rue Quinchez
- Place des Verriers
- Rue des Verriers

ORT CREUTZWALD

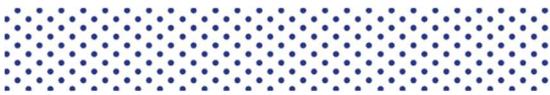


AGURAM
Janvier 2023

0 100 200
m

○ Périmètre ORT

Sources : AGURAM et IGN



Annexe 4 – Fiches-actions

Le tableau suivant présente la synthèse du plan d'action. Chaque action fait l'objet d'une fiche-action détaillée.

Orientation	Thème	N°	Libellé de l'action	Objectif poursuivi	Description de l'action	Niveau d'enjeu	Calendrier prévisionnel	Statut	Maître d'ouvrage
Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet de développement durable	Général - Toutes thématiques	1.1	Création d'une Maison du Projet / Office du commerce et de l'Artisanat	Définir un point d'ancrage du projet de redynamisation du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> > Louer ou acquérir un local commercial situé en coeur de ville d'une surface d'environ 80 m², > Définir et mettre en oeuvre d'un plan de communication, > Créer un guichet unique à destination des commerçants/artisans, des porteurs de projet, des habitants (rénovation de l'habitat), > Tenir des permanences thématiques et animer le dispositif. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Général - Toutes thématiques	1.2	Adhésion à la plate-forme participative Purpoz	Mettre en oeuvre une démarche de consultation et de participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la vie démocratique locale, > Informer les habitants, > Prendre en compte les attentes du public, > Développer l'écoute et le compromis citoyen-collectivité et vis versa, > Confronter les orientations de la collectivité à l'usage des habitants. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Général - Toutes thématiques	1.3	Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche Ecoquartier	S'inscrire dans une démarche de labellisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> > S'engager à mettre en oeuvre les 20 engagements du référentiel Ecoquartier par la signature de la Charte EcoQuartier, > Faire entrer le programme de revitalisation du centre-ville dans cette démarche. 	Faible	Signature de la charte à court terme sous réserve de faisabilité (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Général - Toutes thématiques	1.4	Recrutement d'un manager de centre-ville	Animer le centre-ville et accompagner les commerçants et porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none"> > Développer des actions d'animation et de promotion auprès des commerçants. 	Moyen	Recrutement à moyen/long terme	En maturation	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
Un collectif d'acteurs impliqué dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat	Dynamisme commercial	2.1	Occupation des vitrines à l'abandon	Animer le centre-ville et soutenir l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> > Occuper les vitrines à l'abandon, > Mettre en avant le commerce de niche et le produit des métiers d'art/de l'artisanat, > Sensibiliser les propriétaires de locaux commerciaux vacants aux réalités du marché immobilier, > Encourager les vocations/des porteurs de projet, > Créer une animation éphémère et renouvelable au centre-ville. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.2	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de devantures	Maîtriser l'évolution esthétique des devantures commerciales	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un guide esthétique des devantures commerciales, comprenant des prescriptions en matière de travaux de rénovation et de ravalement des devantures, > Redessiner les contours du paysage urbain de centre-ville, > Donner une identité au centre-ville. 	Moyen	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.3	Création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture	Améliorer la qualité des rez-de-chaussée commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> > Créer un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture des commerces, > Favoriser la transformation du cadre de vie, > Inciter au respect du guide des devantures. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.4	Création d'un local commercial destiné aux boutiques à l'essai	Favoriser l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> > Louer ou acquérir un local commercial situé en coeur de ville d'une surface d'environ 50 m², > Favoriser l'accès à une cellule commerciale "à l'essai" à loyer modéré et bail court pour tester la viabilité des projets, > Accompagner le porteur de projet dans la pérennisation de son projet. 	Moyen	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.5	Redynamisation du marché de plein-air	Conforter la fonction de convivialité de la place du marché	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer la pérennité et le dynamisme des marchés, en faire un atout pour le centre et son offre commerciale, > Doper la fréquentation du centre-ville (flux, trafic), rajeunir et renouveler la clientèle, > Développer une animation conviviale hebdomadaire, mieux répondre à la demande de la clientèle, > Améliorer l'image de marque du centre-ville, mobiliser les exposants autour d'un projet et développer la qualité du dialogue entre tous les acteurs concernés. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Dynamisme commercial	2.6	Définition d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	Développer une alimentation durable, saine et locale	<ul style="list-style-type: none"> > Travailler à la création de circuits courts, > Utiliser des produits locaux dans les cantines, > Former les acteurs locaux à l'alimentation. 	Moyen	Demande d'accompagnement à court terme (2023)	En maturation	Commune de Creutzwald
	Dynamisme commercial	2.7	Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et/ou des porteurs de projets	Fournir des outils pour des commerces compétitifs et modernes	<ul style="list-style-type: none"> > Optimiser l'organisation interne de la ou des association(s) mêlant compétences et efficacité, > Accompagner vers la maîtrise d'outils marketing efficaces, > Aider à l'élaboration d'une stratégie claire pour fidéliser la clientèle, > Favoriser la participation de la ou de(s) association(s) dans l'amélioration du cadre de vie urbain, > Favoriser le partage d'expérience avec les autres associations de commerçants de Moselle, > Tenir des permanences dédiées à la création/cession/reprise des commerces, > Tenir des permanences dédiées à la prévention et gestion des difficultés des commerces, > Proposer des ateliers de sensibilisation des commerçants à la digitalisation de leurs points de vente, > Proposer des ateliers de sensibilisation à la transition écologique des commerces. 	Fort	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.8	Création d'un observatoire de l'immobilier commercial	Favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et soutenir le dynamisme du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> > Faciliter et favoriser l'implantation des porteurs de projets du centre-ville, > Référencer les locaux commerciaux du centre-ville, > Répondre rapidement aux porteurs de projets en recherche d'un local commercial et les orienter vers le propriétaire/agence immobilière en charge du bien, > Sensibiliser les propriétaires aux motifs éventuels de vacance de leur local et de les inciter à réaliser des travaux d'adaptation dans l'optique d'occuper les locaux le cas échéant. 	Moyen	Démarrage à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Dynamisme commercial	2.9	Accueil d'une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine	Animer le centre-ville et soutenir l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir les métiers manuels et du patrimoine auprès de différents publics notamment la jeunesse, > Créer du lien intergénérationnel, > Re-crée une économie locale autour de ce secteur. 	Moyen	Prise de contact à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Dynamisme commercial	2.10	Emergence d'un tiers-lieu et/ou autre lieu multi-activités	Porter un projet structurant permettant une implication collective dans son élaboration	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluer le potentiel de développement d'un projet de Tiers-Lieux notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, > Prendre en compte les attentes du public, > Qualifier le besoin, > Identifier un espace permettant l'ancrage du projet et rechercher un porteur de projet. 	Moyen	Démarrage d'une concertation publique à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald

Orientation	Thème	N°	Libellé de l'action	Objectif poursuivi	Description de l'action	Niveau d'enjeu	Calendrier prévisionnel	Statut	Maitre d'ouvrage
Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.1	Insertion des îlots inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire	Trouver une alternative aux bâtiments et/ou îlots publics ou privés inexploités	> Accueil de projets urbains comme des lieux culturels, associatifs ou innovants, qui ont une durée déterminée, > Appels à candidature/projets concernant tous types d'espaces (bureaux vides, bâtiments désaffectés, parkings...)	Moyen	Démarrage d'une concertation publique et/ou demande d'accompagnement sur la faisabilité à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.2	Requalification du 5 Rue de Carling	Créer un nouvel espace public de convivialité	> Démolir le bâtiment d'habitation situé au 5 rue de Carling? > Aménager un espace public de convivialité, > Elargir la réflexion à l'échelle de l'îlot foncier composé de ce bâtiment et de 2 autres bâtiments dont l'ancien Café Gus.	Fort	Etude de faisabilité à moyen terme (2024)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.3	Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville	Recycler les friches urbaines	Etudier la requalification des îlots fonciers suivants : > un îlot situé en entrée de centre-ville Est au croisement de la Rue de Carling X Place de la Mairie et composé de deux bâtiments d'habitation dégradés séparés par quelques espaces verts, > un îlot situé en cœur de ville à l'Ouest de la Mairie composé de deux bâtiments d'habitation dégradés dont l'un est encore occupé, et de l'ancien Café Gus, > un îlot d'habitations dégradées situées à l'Ouest de la médiathèque. Repenser les aménagements des espaces publics suivants : > La place du marché, avec un projet de réaménagement intégrant un compromis entre l'ouverture du canal de la Bisten et l'utilisation multimodale de cet espace pour l'animation du centre-ville (marché, foires, fêtes...) > La place des verriers, avec un projet de requalification du parking, > Le parvis de la médiathèque, > Le parvis de l'Eglise.	Moyen/fort	Démarrage de la phase de consultation et des études de faisabilité le cas échéant à moyen terme (2024) Démarrage de la phase de réalisation à moyen terme (2025-2026)	En maturation	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.4	Mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH communale	Favoriser la rénovation de l'habitat privé ancien	> Favoriser le développement du territoire par le biais de la requalification de l'habitat privé ancien, > Fournir aux propriétaires occupants et bailleurs les incitations nécessaires pour engager les travaux de rénovation.	Fort	Lancement de l'étude pré-opérationnelle à court terme (2023)	Engagé	Commune de Creutzwald
	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.5	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture	Maitriser l'évolution esthétique des façades	> Elaborer un guide esthétique des façades, comprenant des prescriptions en matière de travaux de rénovation et de ravalement des habitations, > Redessiner les contours du paysage urbain de centre-ville, > Donner une identité au centre-ville.	Moyen	Démarrage à moyen terme (couplé avec OPAH/OPAH-RU - 2024)	En projet	Commune de Creutzwald
	Habitat - Solidarité - Cadre de vie urbain	3.6	Mise en œuvre de solutions d'habitat durable	Favoriser l'accès au logement	> Améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments, > Favoriser l'accès au logement locatif et à la propriété, > Favoriser les liens intergénérationnels, > Favoriser la progression vers un mode de vie durable (transport en commun, gestion des déchets et des ressources...) > Favoriser l'emploi dans le secteur économique du réemploi, de l'éco-construction et des énergies renouvelables	Moyen	Démarrage d'une consultation publique à moyen terme (2024)	En maturation	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative	Ecologie - Mobilité - Culture	4.1	Traitement de la limite entre l'espace privé et l'espace public	Améliorer la définition de la coulée verte	> Proposer un aménagement paysager harmonieux, masquant les points noirs et mettant en valeur les éléments à forte valeur ajoutée, > Associer autant que possible, les propriétaires des espaces limitrophes à l'espace public, à la mise en valeur de la limite de propriété : aménagements paysagers donnant sur les jardins paysagers privés le cas échéant, pédagogie, sensibilisation à l'autonomie alimentaire, portraits de jardiniers, ouverture sur l'espace privé (ateliers jardinage, vergers en libre service...)	Fort	Démarrage à moyen terme (2024)	En maturation	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.2	Aménagement de la coulée verte en espace de convivialité et de sensibilisation à l'écologie	Renforcer la connexion entre le lac et le centre-ville	> Renforcer la mise en valeur de l'espace de connexion entre le lac et le centre-ville, > Profiter de la fréquentation du lac pour inviter les gens à déambuler vers le centre-ville, > Concevoir l'espace végétal situé entre le lac et le centre-ville comme l'expression d'un engagement de la collectivité pour la préservation de la biodiversité, > Concevoir un espace pédagogique en direction du grand public, > Mettre en œuvre un programme d'animations permettant de faire vivre le jardin toute l'année : expositions temporaires, manifestations thématiques (fête des fleurs, stages de jardinage, concerts...), participations à des manifestations nationales (Journées du Patrimoine...).	Fort	Etude de faisabilité à moyen terme (2024)	En maturation	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.3	Création d'un dispositif de végétalisation des pieds d'immeubles	Favoriser l'implantation de la nature en centre-ville	> Proposer à chaque porteur de projet de coupler la rénovation du bâti dont il est propriétaire avec une végétalisation du pied de façade du bâtiment, > Proposer à tout habitant d'être à l'initiative de la création d'un espace végétalisé en centre-ville, > Favoriser la désimperméabilisation des sols et la restauration de la trame verte en centre-ville, > Améliorer le cadre de vie de manière participative.	Moyen	Démarrage du programme à court terme (2023)	En projet	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.4	Flocage des bacs de collecte	Soutenir la préservation de la biodiversité et sensibiliser les publics à l'écologie	> Utiliser des supports à faible valeur esthétique déjà présents en centre-ville que sont les bacs de collecte, afin de communiquer sur les enjeux de la préservation de la biodiversité et de l'écologie, > Coordonner cette action avec le concours du Conseil Municipal des Jeunes.	Faible	Démarrage à moyen terme (2024)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.5	Implantation d'une Micro-Folie en centre-ville	Développer l'éducation artistique et culturelle	> Permettre à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition, > Encourager les partenariats avec le tissu culturel et social local, de même que les actions à destination du public scolaire dans le cadre du parcours EAC.	Moyen	Démarrage à moyen terme (2024)	En projet	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.6	Création d'un parcours de l'art urbain	Créer une nouvelle forme d'attractivité au centre-ville	> Promouvoir l'art urbain sous toutes ses formes, > Donner un coup de pouce au marché de l'immobilier et à l'attractivité du centre, > Mettre en lumière des lieux ignorés par le tourisme traditionnel.	Moyen	Démarrage à moyen terme (2024)	En maturation	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.7	Piétonnisation de la rue commerçante	Inviter la population à redécouvrir la convivialité du centre-ville	> Tester la piétonnisation d'un tronçon de la Rue de Houve/Rue de la Gare, > Renouveler à l'identique ou sur un tronçon/période étendus, > Pérenniser l'opération et réviser le Plan de circulation, > Matérialiser physiquement l'espace piéton dans le paysage urbain.	Fort	Démarrage d'une concertation publique et/ou demande d'accompagnement sur la faisabilité à moyen terme (2024)	En projet	Commune de Creutzwald
	Ecologie - Mobilité - Culture	4.8	Aménagement d'un réseau cyclable et la création d'un Plan Vélo	Développer la mobilité douce	> Mettre à jour les orientations stratégiques en faveur du vélo par la mise en œuvre de son Schéma directeur cyclable, > Proposer des lieux et temps d'échanges : Un questionnaire pour montrer les différentes pratiques de vélo sur le territoire, des ateliers de cartographie participative pour donner son avis sur les besoins en liaisons cyclables, en stationnement vélo et en services > Mettre en place d'un « comité vélo » composé d'habitant-e-s, usager-e-s, volontaires et acteurs du territoire pour élaborer les scénarios et émettre un avis sur les actions à mettre en œuvre.	Fort	Démarrage de la réflexion à moyen terme (2024)	En projet	Commune de Creutzwald et CC du Warndt

FICHE ACTION N° 1.1

Création d'une Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat

Orientation stratégique	Fédérer les acteurs autour d'un projet de développement durable
Action nom	Création d'une Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat
Action n°	1.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : définir un point d'ancrage du projet de redynamisation du centre-ville</p> <p>Au même titre que les projets de renouvellement urbain, la collectivité souhaite pouvoir ancrer physiquement le programme de revitalisation dans l'espace urbain et favoriser son identification et sa co-construction avec les acteurs locaux.</p> <p>La Maison du Projet est un lieu-ressource de promotion du projet global de revitalisation du centre-ville. Ouverte au public (particuliers, associatifs, entrepreneurs...), elle donne à la population la possibilité de poser des questions, centralise l'ensemble des informations disponibles et accueille des permanences dans différents domaines tels que l'habitat, la rénovation énergétique, le commerce... Aussi, par la création d'une Maison du Projet, la collectivité désire animer le projet de territoire pour et avec les acteurs locaux.</p> <p>Le local, situé en cœur de ville, a plusieurs vocations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication sur le dispositif en général, ses partenaires, le programme d'actions, le calendrier de mise en œuvre, etc... par des expositions permanentes et/ou thématiques (histoire du quartier, lieux clés, anecdotes, mais aussi évolution des usages, ville durable, etc...) sur différents supports (panneaux, maquettes, vidéos, etc...) - L'accueil et l'information des visiteurs : guichet unique pour communiquer sur les leviers, services et aides dont peuvent bénéficier les acteurs locaux dans le cadre du déploiement du projet (rénovation de l'habitat, soutien au commerce et à l'artisanat...) - La tenue de permanences et/ou d'animations en partenariat notamment avec les chambres consulaires, le CAUE... - L'animation d'une vitrine de démonstration en lien avec les actions déployées - L'organisation d'événements immersifs et/ou incubateurs d'idées à travers des balades urbaines thématiques ou théâtralisées dans le but de sensibiliser les acteurs du territoire à ses enjeux, des ateliers participatifs tous publics en lien avec les transformations du centre-ville (art urbain, mobilités douces, nature en ville, autonomie alimentaire...) <p>Le + : Une action renforcée auprès des acteurs du commerce et de l'artisanat (décrite dans la fiche-action 2.7) confère à la Maison du Projet un caractère d'Office du Commerce et de l'Artisanat.</p> <p>A ce local est associé un pendant numérique (soit une extension sur le site Internet de la Ville, soit un mini-site indépendant dédié) à partir duquel est également accessible la plateforme de participation citoyenne décrite dans la fiche-action n°1.2. Il est possible aux visiteurs ne disposant pas d'accès au numérique d'utiliser le matériel mis à disposition au</p>

	<p>sein de la Maison du Projet pour accéder à la plate-forme et d'être accompagné dans ce sens par le personnel de la Maison du Projet.</p> <p>Un plan de communication autour du dispositif et des actions menées dans ce cadre sera mis en œuvre.</p> <p>Il est procédé à la recherche d'un local commercial à louer, d'une superficie de 80 à 100 m², soit au niveau du Square de la Bisten / Place du Marché, soit dans l'artère commerçante (idéalement dans un rayon de 250 m autour du carrefour central au droit du Café Gus). Le montant mensuel estimé de la location du local est de 100 €/m² environ auquel s'ajoutent les charges. Des travaux seront à prévoir, notamment des travaux de devanture concordant avec les dispositions de la fiche-action n°2.2, et des travaux d'aménagement intérieur. Le cas échéant, l'objet de la fiche-action n°4.3 (végétalisation des pieds d'immeubles) sera également mis en œuvre à titre de démonstration.</p> <p>Dans la mesure du possible pour maîtriser les coûts, les travaux seront réalisés par les services de la ville.</p> <p>L'ouverture de la Maison du Projet souhaitée courant juin 2023, est conditionnée par la disponibilité d'un local adéquat dans le périmètre souhaité et pourrait donner lieu à une fête inaugurale à laquelle seraient notamment conviés les habitants.</p>
Partenaires potentiels	CCI CMA CAUE
Dépenses prévisionnelles	<p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 500 € (2023) hors ETP restant à déterminer <p>Travaux et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 000 € (2023) hors ETP restant à déterminer si réalisation en interne
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé à ce jour
Calendrier prévisionnel	<p>2023 : Création et animation de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat</p> <p>2024 : Animation de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat</p> <p>2025 : Animation de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat</p> <p>2026 : Animation de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des visiteurs de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat - Nombre et typologie des visiteurs sur la page Internet PVD Creutzwald - Nombre et typologie des demandes de renseignements effectuées au sein de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat - Nombre et typologie des animations / permanences tenues et nombre d'inscrits - Evolution de l'évaluation du programme par les habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité de services. La Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat a pour objectif d'être le point de référence des actions du programme de revitalisation du centre-ville pour tous les acteurs du territoire (habitants, entrepreneurs, etc...) A ce titre, elle confère une fonction de services supplémentaire aux acteurs locaux, centralisée et est un lieu d'animation de la vie locale.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2

Adhésion à la plate-forme participative Purpoz

Orientation stratégique	Fédérer les acteurs autour d'un projet de développement durable
Action nom	Adhésion à la plate-forme participative Purpoz
Action n°	1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : mettre en œuvre une démarche de consultation et de participation citoyenne</p> <p>Le champ de la participation du public a été marqué par le Grand débat national et par la Convention citoyenne pour le climat, permettant d'associer les citoyens à l'élaboration du plan de relance et de la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021. Ces grands dispositifs s'inscrivent dans une dynamique globale d'association renforcée des citoyens à l'élaboration des politiques publiques.</p> <p>Aujourd'hui, la transition écologique notamment, suppose la mobilisation de tous les acteurs : citoyens, entreprises, associations, pouvoirs publics. Elle requiert de la part de tous une compréhension de ses enjeux et mécanismes. Elle suppose le développement de nouvelles compétences et nécessitera des changements de comportement.</p> <p>Il est essentiel que chacun perçoive l'intérêt, la portée et la richesse que la participation du public peut apporter aux projets et à leur mise en œuvre réussie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de la confiance entre les citoyens et les institutions en portant ensemble un projet d'intérêt général - Prendre des décisions davantage adaptées aux besoins et aux usages de la population en considérant l'expertise d'usage de la population qui ne peut qu'enrichir la réflexion sur le projet <p>Elle représente un levier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les blocages sur certains projets - Construire une vision du territoire partagée et lui redonner une identité (sentiment d'appartenance) <p>L'adhésion de la population au projet de territoire est un facteur de réussite du projet.</p> <p>La convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain définit clairement les modalités de pilotage du dispositif et notamment l'association de la population et des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du projet. Aussi, la collectivité souhaite s'assurer de l'adhésion des acteurs du territoire aux changements envisagés, en mettant en œuvre une démarche de consultation et de participation citoyenne.</p> <p>A ce titre, grâce à un partenariat noué avec la start-up Cap Collectif, la Banque des Territoires offre un accès gratuit pendant un an à une palette de solutions de participation citoyenne en ligne : Purpoz. Appels à projets, débats, consultations, boîtes à idées, votations, budgets participatifs... Une série d'outils est mise à disposition pour permettre à la collectivité de renforcer le dialogue avec ses citoyens et de s'adresser à un public qui n'a pas l'habitude de se rendre aux réunions de concertation classiques.</p> <p>Le recours à la plate-forme participative Purpoz poursuivra les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De favorisation de la vie démocratique locale et d'information des habitants, - De prise en compte des attentes du public,

	<ul style="list-style-type: none"> - De développement de l'écoute et du compromis citoyen-collectivité et vice versa, - De confrontation des orientations de la collectivité à l'usage des habitants. <p>La plate-forme sera liée au site internet PVD Creutzwald (fiche-action n°1.1) et accessible depuis la Maison du Projet pour les personnes non familiarisées avec le numérique.</p> <p>D'une manière générale, toutes les actions pouvant prétendre à la mise en œuvre d'une démarche de co-construction le seront. Le plan de communication (fiche-action n°1.1) comprendra un volet consacré à la plate-forme.</p> <p>La demande d'accès au dispositif a été effectuée auprès du prestataire.</p>
Partenaires	Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	Fonctionnement (abonnement premium) : <ul style="list-style-type: none"> - 0 € (2023) - 2 400 € (2024) - 2 400 € (2025) - 2 400 € (2026)
Plan de financement prévisionnel	Ville de Creutzwald : <ul style="list-style-type: none"> 2 400 € (2024) 2 400 € (2025) 2 400 € (2026)
Calendrier	2023 : Adhésion à la plate-forme et lancement de la démocratie ouverte 2024 : Renouvellement de l'adhésion et poursuite de la démocratie ouverte 2025 : Renouvellement de l'adhésion et poursuite de la démocratie ouverte 2026 : Renouvellement de l'adhésion et poursuite de la démocratie ouverte
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des consultations effectuées (numérique et présentiel) - Taux de participation aux consultations (numérique et présentiel)
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité de services. Adossée à la Maison du Projet, la participation citoyenne est un enjeu de la redynamisation du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche EcoQuartier

Orientation stratégique	Fédérer les acteurs autour d'un projet de développement durable
Action nom	Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche Ecoquartier
Action n°	1.3
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : S'inscrire dans une démarche de labellisation du territoire</p> <p>La collectivité aimerait donner à son projet de revitalisation du centre-ville, une dimension particulière, en s'inscrivant dans une démarche vectrice d'une image qualitative du territoire. A ce titre, elle souhaite autant que possible inscrire son projet dans la démarche d'aménagement durable EcoQuartier. L'EcoQuartier étant un projet qui concrétise une ambition partagée répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire, mobilisant une gouvernance élargie et les citoyens, la démarche de redynamisation du centre-ville de Creutzwald peut s'y inscrire sous différents aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche et le processus - Le cadre de vie et les usages - Le développement territorial - L'environnement et le climat <p>La typologie du quartier « centre-ville » ne permettant pas forcément de viser une labellisation en raison de la nécessité de repenser le quartier sur lui-même, il n'en paraît pas moins intéressant pour la collectivité de mettre en œuvre la démarche en vue de proposer aux habitants des aménagements urbains durables.</p> <p>Pour ce faire, il est envisagé le lancement d'une étude déterminant dans quelle mesure les fiches-actions du projet de territoire peuvent s'inscrire dans la démarche EcoQuartier. Un accompagnement en termes d'ingénierie serait souhaitable afin d'adapter les fiches-actions pouvant s'inscrire dans les prescriptions du référentiel et permettre à la collectivité de répondre au maximum aux critères d'une labellisation.</p> <p>A ce titre, la collectivité a pris l'attache du Cerema pour obtenir une offre de services.</p> <p>Par ailleurs, la collectivité a d'ores et déjà entrepris d'intégrer l'objet de sa démarche dans toutes les consultations qu'elle effectue dans le cadre du projet Petites villes de demain. C'est notamment le cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU / OPAH dans laquelle est exposée la démarche d'urbanisme durable dans le volet environnemental du cahier des charges de l'étude.
Partenaires potentiels	Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires Banque des Territoires Région Grand-Est Cerema
Dépenses prévisionnelles	Etude de faisabilité CEREMA : 29 020,80€ TTC
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier	2023 - 2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Grille des indicateurs EcoQuartier - Revue d'EcoProjet - Labellisation le cas échéant
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'image d'un centre-ville visant une exemplarité en matière d'aménagement durable
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4

Recrutement d'un manager de centre-ville

Orientation stratégique	Fédérer les acteurs autour d'un projet de développement durable
Action nom	Recrutement d'un manager de centre-ville
Action n°	1.4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Animer le centre-ville et accompagner les commerçants et porteurs de projets</p> <p>Afin de coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale en centre-ville, il est envisagé à moyen ou long terme, le tissu commercial actuel du centre-ville étant peu dense, le recrutement d'un manager du commerce. Il aura un rôle important d'interface entre la ville, les commerçants, les partenaires consulaires et autres instances intervenant dans la vie du commerce et des services locaux.</p>
Partenaires potentiels	Banque des Territoires CCI
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cellules commerciales vacantes - Evolution du chiffre d'affaires des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Occupation des vitrines à l'abandon

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Occupation des vitrines à l'abandon
Action n°	2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Animer le centre-ville et soutenir l'artisanat</p> <p>La collectivité souhaite palier au problème d'intérêt pour le centre-ville engendré par la vacance des cellules commerciales. En effet, ce désintérêt véhicule une impression d'abandon voire de taudification de l'artère commerçante par endroits.</p> <p>Aussi, la collectivité souhaite animer le centre-ville commerçant par l'occupation des vitrines à l'abandon, de préférence avec le produit des métiers d'art/de l'artisanat par le biais d'un travail de partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est proposé aux propriétaires des locaux commerciaux vacants, de donner de la visibilité à leur local par l'occupation temporaire de leur vitrine avec le produit des métiers d'art/de l'artisanat, - L'occupation serait gratuite pour l'artisan, gracieusement offerte par le propriétaire, - L'aménagement de la vitrine (mise en valeur des produits, éclairage...) et la communication sur l'opération seraient réalisés par les services de la ville. Une vitrine de démonstration serait aménagée à la Maison du Projet afin de promouvoir le dispositif. - Le partenariat serait matérialisé par une convention tripartite définissant le rôle de chacun des partenaires. <p>La vitrine devient ainsi, le lieu de la promotion du local commercial, du travail de l'artisan et du programme porté par la collectivité. Elle permet en outre aux promeneurs d'avoir une vision de ce que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour le centre-ville.</p> <p>En outre, la démarche permet également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre en valeur le commerce de niche et le produit des métiers d'art/ de l'artisanat, axe premier sur lequel la collectivité souhaite miser pour proposer une offre différenciée au centre-ville, - De sensibiliser les propriétaires de locaux vacants aux réalités du marché immobilier, - D'encourager les vocations des porteurs de projet, - De créer une animation éphémère au centre-ville y invitant les curieux. <p>L'impact du dispositif sur la population peut être mesuré par des sondages sur la plate-forme participative Purpoz.</p>
Partenaires potentiels	CCI CMA
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé

Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 : Lancement de l'opération 2024 – 2026 : Poursuite de l'opération le cas échéant
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cellules commerciales vacantes - Nombre et typologie des participants (local / exposants) - Sondage de la population sur plate-forme participative
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.2

Création d'un document-cadre relatif aux travaux de devanture

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de devantures
Action n°	2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Maitriser l'évolution esthétique des devantures commerciales</p> <p>Le soin apporté au cadre de vie et à l'esthétique d'un centre urbain est un vecteur d'attractivité.</p> <p>A ce titre, la collectivité souhaite maitriser l'évolution esthétique du tissu urbain en centre-ville par l'élaboration d'un Guide esthétique des devantures commerciales, comprenant des prescriptions en matière de travaux de rénovation et de ravalement des devantures. Ce guide sera porté à la connaissance des acteurs locaux notamment par le biais des services proposés par la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat, et des permanences individuelles seront proposées pour permettre à chacun d'avoir un accompagnement personnalisé dans la réalisation de son projet.</p> <p>La devanture de la Maison du Projet se devra d'être le premier lieu de démonstration et d'application des prescriptions du Guide.</p> <p>La population pourra être associée à l'établissement du Guide par la mise en œuvre d'un jeu sur la plate-forme Purpoz, consistant en la proposition de visuels de devantures soumis aux votes "j'aime / je n'aime pas".</p> <p>Dans un second temps, ce guide pourra évoluer sous la forme d'une Charte adossée aux documents de planification lors de leur révision.</p>
Partenaires potentiels	CAUE
Dépenses prévisionnelles	Elaboration du document-guide : 6 400 € HT
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de ravalement des devantures commerciales - Nombre de rendez-vous de présentation du guide au sein de la Maison du Projet - Nombre de dossiers de ravalement suivis par le CAUE - Aspect esthétique des rez-de-chaussée commerciaux du centre-ville (photographies avant/après)
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3

Création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Améliorer la qualité des rez-de-chaussée commerciaux</p> <p>Le soin apporté au cadre de vie et à l'esthétique d'un centre urbain est un vecteur d'attractivité.</p> <p>La collectivité souhaite compléter les dispositifs financiers concourant à l'amélioration de l'habitat par la création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture des commerces.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Subventionner les travaux éligibles (sur la base de la création d'un référentiel) dans le périmètre ORT jusqu'à 70% du HT dans la limite de 750€/m² avec un plafond de 8 000€/local commercial. > Subventionner le recours à un architecte dans la limite de 750€ pour le travail effectué dans le cadre des différentes demandes d'autorisation requises > Pour les travaux d'aménagement formant la devanture (vitrine, châssis, enseigne, seuil, store, auvent..) - les travaux d'aménagement intérieurs sont exclus du dispositif. <p>Le dispositif sera à destination du locataire du bail, du propriétaire du local non loué dans le but de louer uniquement, ou du propriétaire du local loué avec accord du locataire.</p> <p>L'enveloppe de subvention allouée est conditionnée au respect du Guide esthétique des devantures commerciales (100% de l'enveloppe si toutes les recommandations sont respectées). Un accompagnement sera proposé au sein de la Maison du Projet pour faire concorder les projets de rénovation avec les prescriptions du Guide.</p>
Partenaires potentiels	CAUE Région Grand-Est
Dépenses prévisionnelles	Accompagnement du CAUE à l'élaboration du règlement d'attribution des subventions figurant au 2.3 : 1 200 € HT
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets inscrits dans le dispositif de soutien financier - Volume d'aides accordé pour les travaux de devanture / montant global des travaux - Taux de respect des préconisations du guide des devantures - Typologie des travaux de devanture réalisés

Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.4

Création d'un local commercial destiné aux boutiques à l'essai

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Création d'un local commercial destiné aux boutiques à l'essai
Action n°	2.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser l'entrepreneuriat</p> <p>Afin d'encourager le dynamisme commercial et de soutenir les initiatives des porteurs de projets, la collectivité souhaite leur proposer, une cellule commerciale "à l'essai" pour tester la viabilité de leur projet.</p> <p>A ce titre, il est envisagé 2 scénarii :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec un prestataire dédié à ce type d'initiatives, - Assurer la maîtrise d'œuvre du projet en faisant l'acquisition ou en procédant à la location d'un local commercial dédié. <p>Les projets favorisant la convivialité ou le commerce de niche seront privilégiés notamment les métiers d'art. Les candidats retenus pour la qualité de leur projet pourront tester leur commerce pour un loyer modéré avec un bail court. Ils bénéficieront en amont et tout au long de leur parcours de l'accompagnement proposé aux porteurs de projet au sein de la Maison du Projet. Un suivi personnalisé leur permettra d'évaluer la possibilité pour eux de pérenniser leur entreprise au cœur de ville et de trouver un nouveau local adapté à leurs besoins le cas échéant.</p>
Partenaires potentiels	Région Grand-Est Initiative Moselle-Est EPFGE
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.5

Redynamisation du marché de plein air

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Redynamisation du marché de plein air
Action n°	2.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Conforter la fonction de convivialité de la place du marché</p> <p>Lieu de convivialité, de rencontres et d'échanges, les marchés sont les témoins de la vitalité et de l'attractivité du centre-ville. Appréciant l'accueil, les produits et les prix, les consommateurs qui les fréquentent y restent très attachés. Vieillissants et en déficit de vitalité, notamment pour le marché bio, les marchés de Creutzwald doivent faire l'objet d'une revitalisation. Les objectifs poursuivis par la collectivité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Assurer la pérennité et le dynamisme des marchés, en faire un atout pour le centre et son offre commerciale, > Doper la fréquentation du centre-ville (flux, trafic), rajeunir et renouveler la clientèle, > Développer une animation conviviale hebdomadaire, mieux répondre à la demande de la clientèle, > Améliorer l'image de marque du centre-ville, mobiliser les exposants autour d'un projet et développer la qualité du dialogue entre tous les acteurs concernés. <p>Pour atteindre ces objectifs, la collectivité entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Fusionner le marché classique du jeudi matin et le marché bio > Tester la tenue du marché hebdomadaire dans les rues de la Houve et de la Gare > Revoir la structuration du marché : mises aux normes, accessibilité, stationnement, commodités... > Améliorer et élargir l'offre : diversité, qualité, produits de niche, nouvelles tendances... > Rénover le règlement du marché et son fonctionnement : mode de gestion, localisation, plan du marché, emplacements, horaires, couts, ... > Améliorer la communication : panneaux d'entrée de ville, signalisation, campagne de promotion... > Mobiliser les producteurs locaux et commerçants ambulants : modernisation de leurs outils de commercialisation et de paiement, gestion des déchets, affichage et signalétique > Organiser des animations attractives et développer des synergies avec les événements de la ville et développer la périodicité : marchés nocturnes, fin d'après-midi...
Partenaires potentiels	Moselle Attractivité Chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :

	-
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.6

Définition d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Définition d'un Projet Alimentaire Territorial
Action n°	2.6
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Développer une alimentation durable, saine et locale</p> <p>La collectivité ayant un rôle clé à jouer pour développer des projets d'ancrage local de l'alimentation, elle souhaite pouvoir bénéficier d'un accompagnement à la définition d'un projet alimentaire territorial, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de circuits courts, - l'utilisation de produits locaux dans les cantines, - des actions de formation à l'alimentation. <p>Le Projet Alimentaire Territorial a vocation à développer de nouveaux modes de consommation alimentaire plus locaux, sains, vertueux et solidaires. Il s'appuie sur quatre enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration collective, - La sensibilisation/communication, - La logistique, - L'installation/diversification/incubation.
Partenaires potentiels	Moselle Attractivité Chambre d'agriculture
Dépenses prévisionnelles	Diagnostic territorial et plan d'action : entre 12 000 et 14 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.7

Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et porteurs de projets

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et porteur de projets
Action n°	2.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Fournir des outils pour des commerces compétitifs et modernes</p> <p>La collectivité souhaite encourager les initiatives portées par les acteurs locaux du commerce et notamment la ou les association(s) de commerçants, les commerçants et porteurs de projets, et ce dans l'optique de les aider à devenir des acteurs majeurs du dynamisme commercial en centre-ville.</p> <p>Pour assurer la cohérence et l'organisation de leurs actions, la collectivité souhaite notamment avoir recours à l'offre de services de la Chambre de Commerce et d'Industrie et au concours de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ces structures peuvent intervenir dans la définition des besoins, la mise en place d'une stratégie et la définition d'un plan d'actions visant au dynamisme commercial du centre-ville.</p> <p>Un travail de partenariat entre la collectivité, les acteurs du commerce, la CCI et/ou la CMA aura pour objectifs de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation interne de la ou des association(s) mêlant compétences et efficacité, - La maîtrise d'outils marketing efficaces, - L'élaboration d'une stratégie claire pour fidéliser la clientèle, - La participation de la ou de(s) association(s) dans l'amélioration du cadre de vie urbain, - Le partage d'expérience avec les autres associations de commerçants de Moselle. <p>La Maison du Projet proposera un service de guichet unique pour accélérer les démarches administratives des commerçants ou porteurs de projets (pose ou modification d'enseigne, mise aux normes d'accessibilité, autorisations...), faciliter l'installation de commerces (aides financières, offres de locaux...), développer leur activité (réhabilitation des devantures, ateliers CCI/CMA...) et obtenir des informations et conseils.</p> <p>A ce titre, elle aura une fonction d'Office du Commerce et de l'Artisanat et sera le cadre de l'organisation d'événements visant à aller vers les commerçants ou porteurs de projets par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de permanences dédiées à la création/cession/reprise des commerces, - de permanences dédiées à la prévention et gestion des difficultés des commerces, - d'ateliers de sensibilisation des commerçants à la digitalisation de leurs points de vente, - d'ateliers de sensibilisation à la transition écologique des commerces. <p>La plate-forme participative Purpoz servira pour recueillir les attentes des usagers concernant l'offre commerçante, dans le but de sensibiliser les acteurs du commerce aux enjeux du centre-ville, mais aussi d'évaluer le rapport demande/offre dans le temps.</p>
Partenaires potentiels	CCI CMA

	CAUE
Dépenses prévisionnelles	CAUE Conseil individualisé porteur de projet devanture : 400 € /dossier
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.8

Création d'un observatoire de l'immobilier commercial

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Création d'un observatoire de l'immobilier commercial
Action n°	2.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et soutenir le dynamisme du centre-ville</p> <p>La collectivité souhaite faciliter et favoriser l'implantation des porteurs de projets du centre-ville par la création d'un outil permettant de faciliter leur mise en relation avec les propriétaires de cellules commerciales vacantes. La création d'un Observatoire de l'immobilier commercial aurait pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > De référencer les locaux commerciaux du centre-ville, > De leur attribuer des critères tels que la surface commerciale disponible, les locaux annexes le cas échéant, l'accessibilité aux PMR, la classe énergétique, l'occupation ou la vacance du local, les travaux à prévoir, etc... > De pouvoir répondre rapidement aux porteurs de projets en recherche d'un local commercial et les orienter vers le propriétaire/agence immobilière en charge du bien, > Par ailleurs, l'outil permettrait de sensibiliser les propriétaires aux motifs éventuels de vacance de leur local et de les inciter à réaliser des travaux d'adaptation dans l'optique d'occuper les locaux le cas échéant.
Partenaires potentiels	Non déterminé
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement du rôle de centralité commerciale de la commune
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.9

Accueil d'une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Accueil d'une association locale promouvant les métiers manuels et du patrimoine
Action n°	2.9
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Animer le centre-ville et soutenir l'artisanat</p> <p>La collectivité souhaite faire la promotion des métiers manuels et du patrimoine dans le but de tenter de recréer une économie locale autour de ce secteur. A ce titre, afin de permettre aux enfants, la découverte de ces métiers et développer les liens intergénérationnels, la collectivité souhaite accueillir une antenne locale de l'association L'Outil en Main. Pour ce faire, elle se mettra en relation avec un délégué territorial pour être accompagnée dans sa démarche.</p> <p>Cette action pourra donner lieu au préalable à une consultation publique notamment dans le but d'évaluer l'intérêt suscité auprès des habitants.</p> <p>La collectivité a pris contact avec le délégué territorial de l'association dans le but d'exposer son projet. Une présentation de l'association aux élus est en cours d'organisation.</p>
Partenaires potentiels	Association L'Outil en Main
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénévoles - Nombre de métiers représentés et typologie - Nombre d'heures de bénévolat - Nombre d'enfants ayant profité du dispositif - Nombre de m² d'ateliers
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.10

Emergence d'un tiers-lieu et/ou autre lieu multi-activités

Orientation stratégique	Un collectif d'acteurs impliqués dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat
Action nom	Emergence d'un tiers-lieu et/ou autre lieu multi-activités
Action n°	2.10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Porter un projet structurant permettant une implication collective dans son élaboration</p> <p>Les Tiers-Lieux étant des projets structurants qui dynamisent un quartier et permettent une implication collective dans leur élaboration, la collectivité souhaite évaluer l'opportunité et la faisabilité du développement d'un projet sur mesure de Tiers-Lieux ou tout autre type de lieu multi-activités dans le centre-ville, notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire, celle-ci étant créatrice de richesse "sociale".</p> <p>Pour ce faire, la collectivité souhaite procéder dans un premier temps à une évaluation du potentiel de développement d'une telle économie et de sa pertinence (étude d'opportunité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par le biais de la participation citoyenne, identifier les besoins potentiels en matière d'espaces communs renforçant le lien social en centre-ville (cafés animés, jardins partagés, espaces de co-working, repair-café, hébergement d'associations ou échanges de savoirs, espaces d'activités artistiques...) pour les habitants et pour les commerçants/artisans (manufacture de proximité, village Afpa, hébergement d'entrepreneurs, espaces de co-working, promotion de l'artisanat, commandes groupées...) - Par le recensement et la consultation des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (associations notamment) en vue de l'émergence d'un lieu multi-activités favorisant les synergies : échanges de services entre acteurs, de connaissances (transmission, apprentissage), de matériel, développement du lien intergénérationnel, sensibilisation aux mobilités douces, à l'autonomie alimentaire, etc... <p>Au regard des besoins qui seraient identifiés, la collectivité vérifiera la faisabilité technique du ou des projet(s) émergents (locaux adaptés aux activités) et identifiera le ou les porteur(s) de projets potentiels, préalablement à la mise en œuvre.</p>
Partenaires potentiels	France Tiers-Lieux Région Grand-Est
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	

Annexes	
---------	--



FICHE ACTION N° 3.1

Insertion des îlots inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Insertion des îlots inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire
Action n°	3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Trouver une alternative aux bâtiments et/ou îlots publics ou privés inexploités</p> <p>La collectivité souhaite limiter la vacance en centre-ville par l'insertion des bâtiments inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire.</p> <p>Il s'agira de projets urbains comme des lieux culturels, associatifs ou innovants, qui ont une durée déterminée et se développent au sein d'espaces vacants. Cette méthode d'urbanisme transitoire permet à des entrepreneurs ou des associations de se lancer sans payer de loyers (en moyenne 40% des charges d'une structure à son lancement) mais en échange d'une redevance mensuelle au m² et de faire leurs preuves.</p> <p>Pour les bâtiments publics comme privés, cette action passerait par des appels à candidature/projets et concernerait tous types d'espaces (bureaux vides, bâtiments désaffectés, parkings...) en vue de proposer des locaux ayant pour vocation de mêler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bureaux, ateliers, espaces de stockage, - Centre d'hébergement d'urgence pour femmes, - Accueil d'associations, acteurs culturels, artistes, artisans, acteurs de l'ESS, jeunes entrepreneurs. <p>La recherche d'un lieu multi-activités ou Tiers-Lieux pourra se faire dans ce cadre, le cas échéant.</p>
Partenaires potentiels	Région Grand-Est Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2

Requalification du 5 Rue de Carling

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Requalification du 5 Rue de Carling
Action n°	3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Créer un nouvel espace public de convivialité</p> <p>La collectivité a fait l'acquisition d'un bâtiment d'habitation situé au 5 rue de Carling. Ce bâtiment est destiné à être démoli pour faire place à l'aménagement d'un square dont un espace pourra servir de terrasse extérieure au Restaurant La Bisten. Ce projet pourra être mené dans le cadre d'une réflexion plus large, à l'échelle de l'ilot foncier composé de ce bâtiment et de 2 autres bâtiments dont l'ancien Café Gus.</p>
Partenaires potentiels	Région Grand-Est Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3

Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville
Action n°	3.3
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen/fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Recycler les friches urbaines et repenser les aménagements des espaces publics</p> <p>La collectivité a fait l'acquisition ou envisage l'acquisition d'un certain nombre de parcelles composant des îlots fonciers en vue de leur recyclage. Situées en cœur de ville, il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > d'un îlot situé en entrée de centre-ville Est au croisement de la Rue de Carling X Place de la Mairie et composé de deux bâtiments d'habitation dégradés séparés par quelques espaces verts, > d'un îlot situé en cœur de ville à l'Ouest de la Mairie composé de deux bâtiments d'habitation dégradés dont l'un est encore occupé, et de l'ancien Café Gus, > d'un îlot d'habitations dégradées situées à l'Ouest de la médiathèque. <p>La réhabilitation de ces friches constitue un enjeu majeur d'aménagement du centre-ville. Par ailleurs, d'autres espaces auraient vocation à bénéficier d'une opération de requalification tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> > La place du marché, avec un projet de réaménagement intégrant un compromis entre l'ouverture du canal de la Bisten et l'utilisation multimodale de cet espace pour l'animation du centre-ville (marché, foires, fêtes...) > La place des verriers, avec un projet de requalification du parking, > Le parvis de la médiathèque, > Le parvis de l'Eglise. <p>La collectivité souhaite réaliser des études de faisabilité pour la requalification de ces îlots, en fonction de l'évolution de la dynamique de centre-ville observée à court terme afin de répondre au mieux aux enjeux du centre-ville en termes de commerce, d'habitat et/ou d'espaces publics et de convivialité.</p> <p>Par ailleurs, la collectivité associera les acteurs du territoire à ces différents projets par le biais des outils proposés par la plate-forme participative Purpoz.</p>
Partenaires potentiels	Département de la Moselle via Ambition Moselle (avant fin 2025) EPFGE Région Grand-Est Banque des Territoires Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.4

Mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH communale

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH communale
Action n°	3.4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser la rénovation de l'habitat privé ancien</p> <p>La collectivité souhaite s'engager dans une opération complexe d'amélioration de l'habitat. Le lancement de l'opération a été voté par l'Assemblée délibérante. Les objectifs poursuivis au titre de ces opérations ont vocation à favoriser le développement du territoire par le biais de la requalification de l'habitat privé ancien et à ce titre, de fournir aux propriétaires occupants et bailleurs les incitations nécessaires pour engager les travaux de rénovation. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De lutter contre l'habitat indigne, - De lutter contre la précarité énergétique, - D'accompagner des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie dans l'adaptation de leur logement, - De lutter contre la vacance, - Et de développer une offre locative de qualité en adéquation avec la demande et le niveau des revenus des ménages résidant sur le territoire. <p>Il est proposé d'engager une consultation pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui confirmera l'opportunité de la mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH à l'échelle communale. Puis, au regard des conclusions de l'étude, le programme sera mis en œuvre.</p> <p>Les ayants-droits seront informés sur les aides qui existent et seront accompagnés dans leurs demandes (notamment par le conseiller France Renov' de l'ADIL57 qui assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes du Warndt, à destination de tous les publics sans critères de revenus. La communication sera également effectuée par le biais de la Maison du Projet.</p> <p>Le lancement d'une étude pré-opérationnelle a été adopté par le Conseil Municipal en octobre 2022. L'appel d'offres a été lancé début avril 2023.</p> <p>L'ingénierie d'étude est subventionnée à hauteur de 50% par l'ANAH. Il est envisageable également d'obtenir un financement complémentaire de la Banque des Territoires sous conditions.</p>
Partenaires	ANAH
Dépenses prévisionnelles	100 000 €
Plan de financement prévisionnel	<p>Subvention d'ingénierie pour le suivi-animation du dispositif par l'opérateur choisi par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% en OPAH-RU par l'ANAH - 50% de la subvention ANAH par la banque des Territoires
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements subventionnés par l'ANAH - Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité - Nombre d'opérations de réhabilitation du bâti en cours ou finalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.5

Création d'un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture de l'habitat

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture de l'habitat
Action n°	3.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Maitriser l'évolution esthétique des façades</p> <p>Le soin apporté au cadre de vie et à l'esthétique d'un centre urbain est un vecteur d'attractivité.</p> <p>Aussi, la collectivité souhaite travailler sur la création d'un nuancier et d'une charte chromatique, guide de la rénovation en centre-ville, et garant d'une évolution visuellement harmonieuse du bâti. Ce guide tiendra compte de la nécessité de préserver les bâtiments de caractère le cas échéant, et de concilier harmonie visuelle et rénovation énergétique. Il sera présenté aux propriétaires dans le cadre des animations et/ou du suivi individuel proposés au sein de la Maison du Projet préalablement au lancement de leurs travaux.</p> <p>La population pourra être associée à l'établissement du Guide par la mise en oeuvre d'un jeu sur la plate-forme Purpoz, consistant en la proposition de visuels de façades soumis aux votes "j'aime / je n'aime pas".</p> <p>Dans un second temps, ce guide pourra évoluer sous la forme d'une Charte adossée aux documents de planification lors de leur révision.</p>
Partenaires potentiels	CAUE Fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnelles	Palette colorimétrique 2 800 € HT Document de communication : 800 € HT
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en oeuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.6

Mise en œuvre de solutions d'habitat durable

Orientation stratégique	Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative
Action nom	Mise en œuvre de solutions d'habitat durable
Action n°	3.6
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser l'accès au logement</p> <p>La collectivité souhaite donner vie à des projets qui proposent de créer des liens solidaires au sein de différents modes d'habitat (individuels, groupés, privés ou au sein du parc social, sociaux ou médico-sociaux...) énergétiquement sobre et efficace, dans un cadre de vie de qualité.</p> <p>Sous la forme d'habitat partagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au sein d'une même habitation, - Dans un groupement de logements, - Au sein d'établissements sociaux ou médicosociaux. <p>Sous la forme de cohabitation intergénérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformer des lieux vides en colocations solidaires et écologiques. L'association Caracol mène une discussion tripartite entre les propriétaires, la ville et les bénéficiaires, ainsi que de menus travaux pour adapter les logements - Mettre en œuvre des cohabitations solidaires intergénérationnelles entre des jeunes de moins de 30 ans et des seniors de plus de 60 ans. Le réseau Cohabilis a accompagné plus de 30 000 personnes vers l'habitat partagé depuis 2004. <p>Des projets de ce type sont réalisés avec l'accompagnement de l'association d'intérêt général Avise</p> <p>Pour ce faire, la collectivité souhaite procéder dans un premier temps à une évaluation du potentiel de développement de ce type d'habitat et de sa pertinence (étude d'opportunité). Aussi, il est proposé de procéder préalablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A une consultation citoyenne sous la forme d'un appel à projets, - A une consultation citoyenne afin de procéder le cas échéant, au recensement des besoins/candidats éventuels qui auraient besoin d'un porteur de projets, - Le cas échéant, au lancement d'une étude de faisabilité et à la définition du porteur de projet
Partenaires potentiels	Avise
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -

Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.1

Traitement de la limite entre espace privé et espace public du parc de la coulée verte

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Traitement de la limite entre espace privé et espace public du parc de la coulée verte
Action n°	4.1
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Améliorer la définition du parc de la coulée verte</p> <p>La collectivité souhaite renforcer la mise en valeur de la connexion entre les jardins privés donnant sur la coulée verte, et l'espace public. Actuellement, cette limite entre espace public et privé est visuellement mal définie et peu soignée. En effet, le promeneur a vue sur des espaces ou clôtures hétéroclites parfois peu ou mal entretenu(e)s par les propriétaires. Malgré le soin apporté à la gestion de cet espace par les services de la ville, l'absence de traitement des connexions nuit à la qualité perçue du parcours par le promeneur.</p> <p>L'objectif pour la collectivité est :</p> <ul style="list-style-type: none"> > D'une part, de proposer un aménagement paysager harmonieux, masquant les points noirs et mettant en valeur les éléments à forte valeur ajoutée, > D'autre part, d'associer autant que possible, les propriétaires des espaces limitrophes à l'espace public, à la mise en valeur de la limite de propriété : aménagements paysagers donnant sur les jardins paysagers privés le cas échéant, pédagogie, sensibilisation à l'autonomie alimentaire, portraits de jardiniers, ouverture sur l'espace privé (ateliers jardinage, vergers en libre-service...)
Partenaires potentiels	Non déterminé
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2

Aménagement de la coulée verte en espace de convivialité et de sensibilisation à l'écologie

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Aménagement de la coulée verte en espace de convivialité et de sensibilisation à l'écologie
Action n°	4.2
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Renforcer la connexion entre le lac et le centre-ville</p> <p>L'objectif de l'aménagement de la coulée verte est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la mise en valeur de l'espace de connexion entre le lac et le centre-ville - Profiter de la fréquentation du lac pour inviter les gens à déambuler vers le centre-ville <p>L'espace végétal situé entre le lac et le centre-ville sera conçu comme l'expression d'un engagement de la collectivité pour la préservation de la biodiversité. En devenant un jardin, cet espace offrira une succession d'espaces naturellement ouverts et confinés qui s'articulent harmonieusement autour d'une promenade belvédère. Cette configuration offrira au visiteur autant d'escalas de découverte pour le conduire vers le centre-ville.</p> <p>A l'entrée du jardin, un espace d'accueil comprenant une cafétéria proposant de petits plats, des boissons choisies, des glaces artisanales et un salon de thé invitera le promeneur à s'arrêter. Il pourra être complété par une terrasse ombragée et/ou une boutique des jardiniers. Le traitement des limites entre espaces publics et espaces privés (jardins donnant sur la coulée verte) pourra donner lieu à une démarche participative.</p> <p>Ainsi, le jardin présenterait un intérêt créatif (originalité et particularité de l'ensemble), botanique (diversité et abondance des plantes), paysager (dessin et architecture du jardin) et pédagogique (informations à la disposition du public).</p> <p>La pédagogie en direction du grand public est primordiale : panneaux explicatifs, dépliants, visites guidées en compagnie de jardiniers, ateliers pour enfants permettant de comprendre l'intérêt botanique et paysager du jardin. Le jardin mettra à disposition des visiteurs de nombreuses commodités : parking, sanitaires, mobilier de détente, boutique, salon de thé, personnel et documentation bilingue (allemand-français)... Un programme d'animations permet de faire vivre le jardin toute l'année : expositions temporaires, manifestations thématiques (fête des fleurs, stages de jardinage, concerts...), participations à des manifestations nationales (Journées du Patrimoine...).</p>
Partenaires potentiels	Région Grand-Est Ademe Département de la Moselle via Ambition Moselle (avant fin 2025) Agence de l'Eau
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment :

	-
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.3

Création d'un dispositif de végétalisation des pieds d'immeubles

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Création d'un dispositif de végétalisation des pieds d'immeubles
Action n°	4.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Favoriser l'implantation de la nature en centre-ville</p> <p>Le soin apporté au cadre de vie et à l'esthétique d'un centre urbain est un vecteur d'attractivité.</p> <p>Aussi, dans le cadre de l'évolution globale du tissu urbain de centre-ville, il sera proposé à chaque porteur de projet de coupler la rénovation du bâti dont il est propriétaire avec une végétalisation du pied de façade du bâtiment selon la faisabilité technique de l'opération. Ce dispositif sera également éligible sans la réalisation de travaux préalables.</p> <p>Cette action consiste en l'"ouverture" sur quelques centimètres, de la voirie située en pied de façade, afin de permettre sa végétalisation. Les travaux, ainsi que les espèces à planter seront fournies par la ville, l'entretien sera réalisé par le/les occupants. Une convention matérialisera les obligations de chaque partie prenante et les objectifs attendus.</p> <p>Les initiatives volontaires seront mises en valeur par des opérations de communication, la fourniture de petits panneaux indiquant la nature de l'opération, la fourniture de goodies et/ou la création d'un label dédié à l'opération. Des clichés avant/après permettront également de mettre en valeur le dispositif dans le cadre d'expositions au sein de la Maison du Projet, qui pourra elle-même servir de vitrine pour cette action si la configuration le permet.</p>
Partenaires potentiels	Agence de l'Eau CAUE
Dépenses prévisionnelles	Charte de végétalisation établie par le CAUE : 3 200 € Journée de sensibilisation des services techniques CAUE : 1 400 €
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Flocage des bacs de collecte

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Flocage des bacs de collecte
Action n°	4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Soutenir la préservation de la biodiversité et sensibiliser les publics à l'écologie</p> <p>Cette action se traduit par l'utilisation de supports à faible valeur esthétique déjà présents en centre-ville que sont les bacs de collecte, afin de communiquer sur les enjeux de la préservation de la biodiversité et de l'écologie au sens large. Ainsi, les bacs de collecte, plutôt que de véhiculer une image négative lorsqu'ils ne peuvent être stockés ailleurs que sur les trottoirs, serviraient de support de communication par la pose d'un flocage mêlant photos de fleurs, d'insectes, etc.. associées à de courts éléments textuels expliquant leur intérêt écologique.</p> <p>Cette action pourrait être coordonnée avec le concours du Conseil Municipal des Jeunes.</p>
Partenaires potentiels	Non déterminé
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Implantation d'une Micro-Folie en centre-ville

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Implantation d'une Micro-Folie en centre-ville
Action n°	4.5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Développer l'éducation artistique et culturelle</p> <p>Le Musée Numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition. Grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur.</p> <p>La présence d'un médiateur pour animer ce dispositif est indispensable. En effet, l'articulation entre le musée numérique, les autres modules composants la Micro-Folie, et surtout les contenus culturels locaux est la clef de voûte du succès du dispositif. Le médiateur d'une Micro-Folie assure ce lien privilégié avec les publics et le territoire. Les partenariats avec le tissu culturel et social des lieux d'accueil des Micro-Folies sont vivement encouragés, de même que les actions à destination du public scolaire dans le cadre du parcours EAC.</p> <p>Il suffit d'un espace de 40 à 60 m² pour accueillir un musée numérique.</p>
Partenaires potentiels	Non déterminé
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.6

Création d'un parcours de l'art urbain

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Création d'un parcours de l'art urbain
Action n°	4.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Créer une nouvelle forme d'attractivité au centre-ville</p> <p>Le Street art est un mouvement artistique contemporain qui s'est développé à la fin du siècle dernier. Il se définit comme l'art des endroits publics, celui qu'on retrouve dans nos rues, sur nos murs. Celui auquel on ne prête pas toujours attention, mais qui peut réserver de belles surprises. Il se présente sous diverses formes : graffiti, graffiti au pochoir, création d'affiche, pastel et même projection vidéo.</p> <p>L'avantage de s'associer à ces artistes commence par la modernisation du territoire auprès de sa cible. L'apport de l'art urbain peut être un atout dans la singularisation de l'identité de la ville et dans la valorisation de son patrimoine.</p> <p>En effet, le street art se révèle être un plus pour le marché de l'immobilier et un coup de pouce pour l'attractivité d'un quartier.</p> <p>L'essor de l'art urbain a redéfini de nombreux secteurs dont le tourisme.</p> <p>Au regard de ces enjeux, la collectivité souhaite initier un parcours de l'art urbain en cœur de ville. L'objectif est que l'art urbain mette en lumière des lieux ignorés par le tourisme traditionnel.</p> <p>A ce titre, il sera procédé au recensement des surfaces potentiellement éligibles en termes de support, à leur nettoyage ou préparation et à leur mise à disposition dans le cadre d'un appel à projets ayant pour thème un sujet en lien avec les préoccupations actuelles (écologie, égalité des chances...). A ce titre, le thème du concours pourra être soumis à une consultation du public via la plate-forme participative.</p> <p>Il est envisagé de s'entourer d'une AMO spécifique pour mener à bien cette opération. Cette opération pourra être en partie financée par le mécénat d'entreprises.</p>
Partenaires potentiels	Non déterminé
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.7

Piétonisation de la rue commerçante

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Piétonisation de la rue commerçante
Action n°	4.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald
Description de l'action	<p>Objectif : Inviter la population à redécouvrir la convivialité au centre-ville</p> <p>La collectivité souhaite, dès lors que la vie commerçante aura repris au centre-ville, inviter les habitants à redécouvrir sa convivialité en testant la piétonisation d'un tronçon de la Rue de Houve/Rue de la Gare et en proposant des animations de type guinguette / fête de village pour sur une période donnée.</p> <p>Cette action pourra être soumise à une consultation préalable des habitants et à une concertation avec les commerçants.</p> <p>En fonction des résultats de l'action, celle-ci pourra être renouvelée à l'identique ou sur un tronçon/période étendus voire pérennisée et donner lieu à terme à la révision du Plan de circulation et à la matérialisation physique de l'espace piéton dans le paysage urbain.</p>
Partenaires potentiels	Région Grand-Est
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	Non déterminé
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.8

Aménagement d'un réseau cyclable et création d'un Plan Vélo

Orientation stratégique	Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative
Action nom	Aménagement d'un réseau cyclable et création d'un Plan Vélo
Action n°	4.8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Creutzwald / Communauté de communes du Warndt
Description de l'action	<p>Objectif : Développer la mobilité douce</p> <p>La collectivité souhaite mettre à jour ses orientations stratégiques en faveur du vélo par la mise en œuvre de son Schéma directeur cyclable pour le mettre en cohérence avec les pratiques d'aujourd'hui et celles souhaitées demain. Il mettra l'accent sur la pratique du vélo utilitaire (déplacements quotidiens) tout en cherchant les synergies possibles avec des usages loisirs ou touristiques.</p> <p>Le schéma directeur cyclable proposera des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, zones apaisées, ...), aux besoins en stationnements vélo, en services (vente, réparation, location, ...) et à toutes les animations et actions de communication qui peuvent encourager et favoriser la pratique du vélo au quotidien afin d'en faire un mode de déplacement attractif.</p> <p>Pour construire un plan vélo adapté à l'usage, pour assurer des aménagements utiles et utilisés, il est important que le plus grand nombre participe. Pour imaginer le vélo de demain, la collectivité souhaite donner la parole aux usagers, aux habitants, aux partenaires, aux associations, ...</p> <p>Plusieurs lieux et temps d'échanges seront ainsi proposés dans le cadre de ce plan vélo participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire pour montrer les différentes pratiques du vélo sur le territoire - Des ateliers de cartographie participative pour donner son avis sur les besoins en liaisons cyclables, en stationnement vélo et en services - La mise en place d'un « comité vélo » composé d'habitant-e-s, usager-e-s, volontaires et acteurs du territoire pour élaborer les scénarios et émettre un avis sur les actions à mettre en œuvre.
Partenaires potentiels	France Mobilités Région Grand-Est
Dépenses prévisionnelles	Non déterminé
Plan de financement prévisionnel	
Calendrier prévisionnel	2023 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action à inscrire dans le PTRTE du Warndt Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tout indicateur dont la pertinence pourra être établie durant la mise en œuvre de l'action et notamment : -
Conséquence sur la fonction de centralité	

Annexes	
---------	--



Annexe 5 – Maquette financière annuelle relative au programme Petites villes demain

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
1.1 – Maison du projet	Ville de Creutzwald / CC du Warndt	Fonctionnement 14 400 € HT Hors ETP (à chiffrer) Investissement 7 000 € HT				
2.1 – Occupation des vitrines	Ville de Creutzwald	3 000 € HT Hors ETP (à chiffrer)				
2.2 – Document-cadre travaux de devanture	Ville de Creutzwald	6 400 € HT				
2.3 – Subvention aux travaux de devanture	Ville de Creutzwald	Règlement d'attribution : 1 200 € Enveloppe de subvention : 55 000 € HT				
2.4 – Boutique à l'essai	Ville de Creutzwald / CC du Warndt	Fonctionnement 2 200 € HT Hors ETP (à chiffrer)				
3.1 – Urbanisme transitoire	Ville de Creutzwald	5 000 € HT				
3.4 – OPAH / OPAH-RU	Ville de Creutzwald	Etude pré-opérationnelle : 100 000 € HT	50%		50% ANAH	
4.3 – Végétalisation des pieds d'immeubles	Ville de Creutzwald	Charte de végétalisation : 3 200 € Formation des services techniques : 1 400 € Travaux d'aménagement : 6 500 € HT Hors ETP (à chiffrer)				

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)



Annexe 6 – Indicateurs de suivi et d'évaluation

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions du projet de redynamisation par orientation et par fiche-action le cas échéant.

Indicateurs généraux d'évaluation

	Evolution de la population intercommunale, communale, Iris centre-ville
	Evolution de la population par classe d'âge
	Nombre de logements
	Nombre de logements vacants
	Nombre de logements insalubres
	Nombre de logements démolis
	Taux et évolution du volume de transaction
	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement
	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)
	Evolution des revenus de la population
	Evolution du taux de pauvreté
	Evolution de la vacance commerciale
	Evolution de l'emploi
	Evolution du nombre de commerces par type
	Consommation énergétique du périmètre
	Evolution de la fréquentation des équipements « médiathèque »
	Evolution de la fréquentation des équipements « école de musique »
	Evolution de la fréquentation des équipements sportifs
	Nombre d'actions du programme engagées et répartition thématique
	Fréquentation du centre-ville
	Evolution du panier d'achat moyen
	Evolution du regard et de la perception des gens sur le centre-ville
Orientation 1 : Fédérer les acteurs autour d'un projet de développement durable	
	Nombre d'acteurs impliqués et typologie des acteurs dans les instances participatives
	Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de la commune
Action n° 1.1	Création d'une Maison du Projet/Office du Commerce et de l'Artisanat
	Nombre et typologie des visiteurs à la Maison du Projet/Office du Commerce et de l'Artisanat
	Nombre et typologie des visiteurs sur la page Internet PVD Creutzwald
	Nombre et typologie des demandes de renseignements effectuées au sein de la Maison du Projet / Office du Commerce et de l'Artisanat
	Nombre et typologie des animations / permanences des partenaires/ nombre d'inscrits
	Evolution de l'évaluation du programme par les habitants
Action n° 1.2	Adhésion à la plate-forme participative Purpoz
	Nombre et typologie des consultations effectuées
	Taux de participation aux consultations (numérique et présentiel)
Action n° 1.3	Entrée du programme de revitalisation du centre-ville dans la démarche Ecoquartier
	Grille des indicateurs EcoQuartier
	Revue d'EcoProjet
	Labellisation le cas échéant
Action n° 1.4	Recrutement d'un manager de centre-ville
	Nombre de cellules commerciales vacantes
	Evolution du chiffre d'affaires des commerces
Orientation 2 : Un collectif d'acteurs impliqué dans la définition d'un cadre propice aux échanges, au commerce et à l'artisanat	
Action n° 2.1	Occupation des vitrines à l'abandon
	Nombre de cellules commerciales vacantes
	Nombre de vitrines éphémères occupées / nombre de cellules commerciales impliquées louées
	Sondage de la population sur l'action « occupation des vitrines à l'abandon »
Action n° 2.2	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de devanture
	Nombre de projets de ravalement des devantures commerciales
	Nombre de rendez-vous de présentation du guide des devantures au sein de la Maison du Projet

Nombre de dossiers de ravalement suivis par le CAUE
Avant/après : Aspect esthétique du centre-ville – rez-de-chaussée commerciaux

Action n° 2.3	Création d'un dispositif de soutien financier aux travaux de devanture
	Nombre de commerces inscrits dans le dispositif de soutien financier
	Volume d'aides accordées pour travaux de devanture
	Taux de respect du guide des devantures
	Typologie des travaux de devanture réalisés
	Nombre de locaux commerciaux rénovés
Action n° 2.4	Création d'un local commercial destiné aux boutiques à l'essai
	Nombre de commerces ayant adhéré à l'action boutique à l'essai / nombre de commerces pérennisés
Action n° 2.5	Redynamisation du marché de plein-air
	Fréquentation du marché de plein air / Clients et exposants
	Nombre d'exposants producteurs locaux
Action n° 2.6	Définition d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
Action n° 2.7	Accompagnement et coaching des associations de commerçants, commerçants et/ou porteurs de projets
	Nombre d'associations de commerçants créées
	Nombre de porteurs de projets
Action n° 2.8	Création d'un observatoire de l'immobilier commercial
Action n° 2.9	Accueil d'une association locale promouvant les métiers manuels
	Nombre de bénévoles
	Nombre de métiers représentés et typologie
	Nombre d'heures de bénévolat
	Nombre d'enfants ayant profité du dispositif
	Nombre de m ² d'ateliers
Action n° 2.10	Emergence d'un Tiers-Lieu et/ou autre lieu multi-activités
	Nombre de tiers-lieux présents en centre-ville
Orientation 3 : Un programme de régénération urbaine pour une ville conviviale, humaine et adaptative	
Action n° 3.1	Insertion des îlots inexploités dans une phase d'urbanisme transitoire
Action n° 3.2	Requalification du n° 5 rue de Carling
Action n° 3.3	Requalification ou transformation des îlots fonciers situés en cœur de ville
Action n° 3.4	Mise en œuvre d'une OPAH-RU couplée à une OPAH communale
	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH
	Taux et évolution des logements mis aux normes de salubrité
	Nombre d'opérations de réhabilitation du bâti en cours ou finalisées
Action n° 3.5	Création d'un document-cadre relatif aux travaux de rénovation/peinture de l'habitat
Action n° 3.6	Mise en œuvre de solutions d'habitat durable
Orientation 4 : Une appropriation alternative de l'espace urbain par la flânerie végétale et récréative	
Action n° 4.1	Traitement de la limite entre l'espace privé et l'espace public du parc de la coulée verte
Action n° 4.2	Aménagement de la coulée verte en espace de convivialité et de sensibilisation à l'écologie
Action n° 4.3	Création d'un dispositif de végétalisation des pieds d'immeubles
	Linéaire de végétalisation des pieds d'immeubles
Action n° 4.4	Flocage des bacs de collecte
Action n° 4.5	Implantation d'une Micro-Folie en centre-ville
Action n° 4.6	Création d'un parcours de l'art urbain
Action n° 4.7	Piétonnisation de la rue commerçante
Action n° 4.8	Aménagement d'un réseau cyclable et création d'un Plan Vélo
	Evolution du nombre de kilomètres de voie cyclable

Annexe 7 – Charte graphique

Les signataires s'engagent à valoriser l'engagement réciproque de chacun des partenaires de l'ORT en faisant figurer sur tout document d'information leur logo selon les règles établies par chacun :

<p>Agence Nationale de la Cohésion des Territoires</p> 	<p>Banque des Territoires</p> 
<p>Agence Nationale de l'Habitat</p> 	<p>Région Grand-Est</p> 
<p>Département de la Moselle</p> 	<p>Etablissement Public Foncier du Grand-Est</p> 
<p>Commune de Creutzwald</p> 	<p>Communauté de communes du Warndt</p> 
<p>Programme Petites villes de demain</p> 	